

L'Industrie Lainière Française

Son importance.

Sa situation actuelle. — Ses desiderata.

RAPPORT

présenté aux Pouvoirs Publics

par le

Comité Central de la Laine

(Groupement général de l'Industrie et du Commerce lainiers français)

FÉVRIER 1928

Siège Social : 12, Rue d'Anjou, PARIS (8^e)

Téléphone : Élysées 91-19



Vitr - 14 Ray 2

ANIC 18

Bib: 351387/-98309



Paris, Février 1928.

A la demande de nombreux délégués des groupements corporatifs affiliés au "COMITÉ CENTRAL DE LA LAINE", nous avons fait imprimer le Rapport que, sur l'invitation de la Confédération Générale de la Production française, nous avons remis tout récemment à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre du Commerce, afin de faire connaître l'importance de l'industrie lainière française, sa situation actuelle, ses desiderata...

Ce document a été rédigé après une enquête préalable auprès des syndicats intéressés dont nous n'avons fait que condenser les vœux dans la troisième partie.

Certains passages de ce Rapport — notamment celui où nous citons, dans la seconde partie, avec chiffres précis à l'appui, quelques exemples des charges fiscales excessives que supporte notre industrie — constitueront certainement une révélation pour beaucoup de ceux qui liront les feuillets qui suivent...

A la veille des élections législatives — c'est-à-dire au moment où le Pays lui-même va décider de son avenir — nous souhaitons vivement que nos députés présents et... futurs à qui, sans aucune préoccupation politique, nous faisons parvenir cette brochure, veuillent bien entendre la voix d'une des branches principales de l'activité nationale, qui traie en moyenne annuellement un chiffre total d'affaires s'élevant à environ une vingtaine de milliards de francs et occupe près de 200.000 ouvriers.



Liste des Groupements Corporatifs affiliés au Comité Central de la Laine

- Union Ovine de l'Afrique du Nord.
Union Ovine Coloniale.
Union Ovine du Sud-Ouest de la France.
- Union des Négociants en Laines de Roubaix-Tourcoing.
Syndicat des Négociants et Courtiers en Blousses et Laines à Cardes de Roubaix-Tourcoing.
Syndicat des Négociants en Laines et Déchets de Laines de Roubaix-Tourcoing.
Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Laines (Paris).
Union des Négociants en Laines de Reims et de la Région.
Syndicat du Commerce des Laines de Marseille.
- Syndicat des Peigneurs de Laines de Roubaix-Tourcoing.
- Union Française des Filateurs de Laine peignée.
Union des Filateurs de Laine peignée de Roubaix-Tourcoing.
Union des Filateurs de Laine peignée de la Région de Fourmies.
Syndicat Industriel Alsacien (Section Filature).
Union des Filateurs de Laine et Coton cardés de la Région du Nord.
- Association Française des Fabricants de Tissus.
Syndicat des Fabricants de Tissus de Roubaix-Tourcoing.
Association des Fabricants Tisseurs de Laine (Cambrésis-Picardie).
Syndicat des Tisseurs de Laine Alsaciens.
- Chambre Syndicale des Fabricants de Draps et Couvertures Militaires.
Chambre Syndicale des Fabricants de Couvertures et Molletons de Laine.
Syndicat des Fabricants de Bonneterie de Roubaix-Tourcoing.
Union des Fabricants de Tapis de France.
Chambre Syndicale des Fabricants de Tapis point noué de France, des Colonies et Protectorats.
Union des Fabricants de Tissus pour Ameublement du Nord de la France.
- Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie du Feutre.
Association des Feutriers Français.
Union Professionnelle des Teinturiers et Apprêteurs (Roubaix).
Syndicat des Indienneurs de France.
Syndicat des Laveurs et Cardeurs de Roubaix-Tourcoing.
Chambre Syndicale des Industriels Délaineurs de Mazamet.
- Syndicat Patronal de l'Industrie Textile Rémoise.
Syndicat Patronal de l'Industrie Textile d'Elbeuf-Louviers et de la Région.
Syndicat Patronal de l'Industrie Textile de Mazamet.
Syndicat Patronal de l'Industrie Textile de la Région de Labastide-Rouairoux.
Chambre Syndicale Patronale de l'Industrie Textile de Vienne.
Union des Syndicats Patronaux de l'Industrie Textile Sedanaise.

PREMIÈRE PARTIE

Importance de l'Industrie lainière française

Lorsque l'on aborde l'étude économique d'une industrie, on peut concevoir différents critères, pour en apprécier l'importance, soit par rapport aux industries similaires étrangères, soit par rapport à l'ensemble de l'économie nationale : c'est ainsi que l'on peut établir des comparaisons basées soit sur les capitaux investis, soit sur les outillages, soit sur le nombre d'ouvriers employés, soit sur le volume des matières premières consommées ou des produits fabriqués, soit enfin sur le chiffre d'affaires réalisé.

Nous écarterons immédiatement les comparaisons en capital. Outre qu'il est extrêmement difficile, dans la plupart des cas, d'évaluer le montant des capitaux investis dans une industrie, un tel chiffre ne présente guère d'intérêt, car il ne révèle pas s'il s'agit de capitaux vivants, productifs, ou de capitaux morts. Il faudrait donc établir une discrimination suivant leur rendement entre les capitaux et les réserves des diverses entreprises, discrimination qui serait absolument irréalisable dans l'industrie lainière, où la plupart des entreprises sont des affaires de famille.

Beaucoup plus intéressantes sont les comparaisons portant sur les outillages, car elles nous fournissent une idée approximative de la capacité potentielle de production dans les différents pays.

Outillage.

Voici, remontant à 1922, quelques données sur l'outillage mondial, ainsi que sur l'outillage des quatre principales nations lainières :

	Broches (peigné et cardé)	Métiers
Angleterre	8.000.000	120.000
Etats-Unis	4.690.000	80.000
Allemagne	4.600.000	80.000
France	3.000.000	55.000 (+ 10.000 métiers à main)
Monde entier.....	28.000.000	550.000

Avant la guerre, l'outillage lainier de la France s'élevait à 3.077.000 broches et à 55.000 métiers mécaniques. Si l'on tient compte de la réincorporation de l'Alsace, qui dispose d'environ 560.000 broches et de près de 9.000 métiers, on se trouverait donc en présence d'une régression très nette des unités de production lainière. Ne perdons pas de vue, cependant, que les chiffres cités datent de 1922, époque à laquelle la reconstitution de l'outillage des régions dévastées était loin d'avoir été menée à bonne fin. C'est ainsi que, de 1921 à 1926, le nombre de broches a passé, dans la région de Fourmies, de 65.000 à 645.764, et celui des métiers de 1.100 à 8.000; à Sedan, le nombre des broches a passé de 62.360 à 100.000 et celui des métiers de 667 à 1.150.

En outre, et à raison même de la nécessité d'une reconstitution intégrale ou partielle de leurs installations, beaucoup de nos usines lainières disposent présentement des outillages les plus perfectionnés qui soient au monde. Par ailleurs, beaucoup des usines restées intactes n'ont pas hésité à faire les sacrifices nécessaires pour se maintenir à la hauteur de leurs concurrents.

En somme, si les conditions techniques de notre production lainière se sont sérieusement améliorées depuis la guerre, la capacité de production de l'industrie lainière française ne doit pas s'écarter très sensiblement de ce qu'elle était en 1913. Nous ne souffrons donc pas de suréquipement, ni ne sommes menacés, en période normale, de surproduction, du moins dans un avenir immédiat, surtout en ce qui concerne la filature et le peignage dont les exportations ont réalisé de grands progrès. Il n'est malheureusement pas sûr que cette situation puisse se maintenir. En effet, nos tissages rencontrent actuellement les plus grandes difficultés à maintenir leurs chiffres d'exportation et, par suite, à s'alimenter complètement en ordres. Si cette situation se prolongeait et s'aggravait, elle réagirait à la longue sur la prospérité des filatures et peignages. En effet, tout pays qui débute dans l'industrie de la laine s'applique, en premier lieu, au tissage, branche qui réclame beaucoup moins de capitaux que celles de la filature et du peignage. Les tarifs douaniers sur

les tissus sont relevés et le marché se ferme plus ou moins complètement aux importations de tissus. Mais il arrive souvent que le marché se ferme ultérieurement aux fils et peignés étrangers, lorsque l'industrie nationale du tissage s'est assez développée pour justifier la fondation de filatures et de peignages importants.

Signalons enfin, pour en terminer avec les statistiques d'outillage, que, tandis que, d'après les statistiques de 1926, l'outillage cotonnier français ressortait à environ 5,80 % de l'outillage cotonnier mondial, l'outillage lainier français en 1922, bien qu'incomplètement reconstitué, ressortait à plus de 10 % de l'outillage lainier mondial.

Si, de l'outillage, nous passons à la main-d'œuvre, nous sommes également obligés de renoncer à nous appuyer sur une statistique récente, le dernier recensement quinquennal datant de 1921 et se trouvant complètement faussé, à notre point de vue, par l'état insuffisamment avancé de la reconstitution des régions dévastées. Avant la guerre, l'industrie lainière occupait en France 166.000 ouvriers, dont 68.000 femmes, alors que l'ensemble des industries textiles occupait 842.000 personnes, c'est-à-dire un nombre d'ouvriers à peu près équivalent à celui qu'emploient les industries métallurgiques et mécaniques.

Pour ce qui est des matières premières, la France absorbe annuellement environ 3 millions de quintaux de laine, soit près de 20 % de la production mondiale, évaluée à environ 14 millions de quintaux.

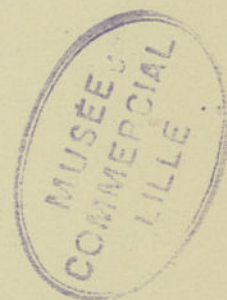
Voici, en pourcentages, la consommation lainière des principaux pays, en 1909/1913 et en 1922/1924 :

	1909-1913	1922-1924
Grande-Bretagne	24,6 %	22 %
France	24 %	18 %
Etats-Unis	21 %	26 %
Allemagne	18 %	13 %
Autriche-Hongrie	4 %	4 %
Belgique	4 %	4 %
Italie	3 %	5 %
Espagne	1 %	6 %
Japon	0,4 %	2 %

Il semble que, depuis la période envisagée, l'Italie — dont l'industrie lainière réalise des progrès remarquables (elle occupait 75.000 ouvriers en 1925 contre 37.000 en 1907 et consommait 63.400.000 kilos de laine contre 43.800.000 kilos en 1913) — et l'Allemagne — dont l'indus-

Main-d'œuvre.

Matières premières.



trie lainière s'est énergiquement redressée depuis 18 mois — aient dû améliorer leur situation relative, alors que la consommation des Etats-Unis s'est vraisemblablement réduite.

Chiffre d'affaires.

Si intéressantes que soient, du point de vue de l'économie nationale, l'importance de l'équipement ou la consommation de matières d'une industrie, il est impossible d'utiliser ce seul criterium pour apprécier la place que cette industrie occupe dans l'équilibre économique du pays. Il suffit de songer à l'aiguille de l'ouvrière parisienne et au train de laminoirs de l'usine métallurgique, au volume des stocks d'une mine de houille et de ceux d'une fabrique de soieries, pour se convaincre des erreurs que l'on commettrait, si l'on prétendait jauger l'importance relative des industries au prorata de leur tonnage d'équipement et de leurs approvisionnements évalués en wagons chargés.

Il nous faut donc essayer d'évaluer le montant du chiffre d'affaires réalisé par notre industrie. Nous avons cherché à le faire pour la période octobre 1926-septembre 1927, en procédant par deux méthodes différentes. En premier lieu, et nous appuyant sur une enquête corporative faite au sein du Comité Central de la laine, nous avons additionné : 1° le chiffre d'affaires réalisé dans le cycle industriel lainier, à l'intérieur du pays, et ayant acquitté, par suite, la taxe de 2 % sur le chiffre d'affaires ; 2° le produit des ventes à l'exportation exonérées de l'impôt sur le chiffre d'affaires, d'après la statistique officielle du commerce extérieur, soit $10,750 + 6,570 = 17$ milliards 300 millions de francs. En deuxième lieu, partant des quantités de laine brute consommées en France, ainsi que des transformations successives et des réductions de poids qu'elles subissent à chaque stade de transformation, et appliquant aux diverses catégories de produits lainiers les valeurs arbitrées en douane, nous avons trouvé que le chiffre d'affaires total de l'industrie lainière pouvait être évalué à 23 milliards environ.

TABLEAU (1^{er} Octobre 1926/30 Septembre 1927)

<i>Laines brutes :</i>	<i>Quantités</i> (milliers de quintaux)	<i>Valeurs</i> (millions de francs)
Importations	2.777	5.575
Production nationale.....	201	492
	<hr/>	<hr/>
	2.978	6.067
Exportations	234	573
	<hr/>	<hr/>
Laines retenues en France.....	2.744	5.494

Laines peignées :

Production	1.303	6.268
Exportations	290	1.395
	<hr/>	<hr/>
	1.013	4.873
Importations	7	20
	<hr/>	<hr/>
Consommation industrielle.....	1.020	4.893

Blousses et déchets :

Production	163	311
Exportations	179	342
	<hr/>	<hr/>
	— 16	— 31
Importations	74	132
	<hr/>	<hr/>
Consommation industrielle.....	58	101

*Consommation intérieure de laines peignées,
blousses, déchets.....* 1.078 4.994

Laines filées :

Production	1.067	5.460
Exportations	325	1.660
	<hr/>	<hr/>
	747	3.790
Importations	4	20
	<hr/>	<hr/>
Consommation industrielle.....	751	3.810

Tissus, etc..... 736 6.670

Exportations	287	2.600
	<hr/>	<hr/>
Consommation intérieure.....	449	4.070

(D'après cette statistique, le chiffre d'affaires s'élèverait à 18.368 millions (marché intérieur) + 6.571 millions (exportations) = 24 milliards 900 millions environ. Cependant, pour rendre cette statistique comparable à la précédente, basée sur l'impôt sur le chiffre d'affaires, il faut tenir compte des ristournes de taxes, par le jeu de la soumission cautionnée, soit environ 2 milliards, ce qui ramène le chiffre ci-dessus à 22 milliards 900 millions).

L'écart entre les résultats des deux méthodes (de 17,3 à 22,9 milliards) s'explique entre autres par le fait que les transformations subies par la laine dans les usines intégrées ou semi-intégrées n'acquittent pas la taxe sur le chiffre d'affaires.

Il est intéressant de noter, à titre de recoupement, que la première méthode nous indique environ 4.250 millions (correspondant à une taxe de 85 millions) pour la valeur des tissus de laine écoulés sur le marché intérieur, alors que la deuxième méthode fournit un chiffre de 4.070 millions.

Il n'est donc pas exagéré, croyons-nous, d'évaluer à 18 milliards au minimum le chiffre d'affaires réalisé en 1926/1927, c'est-à-dire au cours d'une période de ralentissement caractérisé des affaires, par l'industrie lainière française.

Importance de l'exportation.

Il est nécessaire de souligner le rôle considérable que jouent les exportations dans cet important mouvement d'affaires. Si, en effet, l'on convertit en laines brutes les quantités de tissus, fils, blouses, peignés exportés, on voit que, en année normale, près de 65 % des laines brutes consommées par l'industrie française sont réexportés sous des formes diverses. D'autre part, le total des importations de laines et produits lainiers s'élève, pour la période considérée par nous, à 5.876 millions de francs, alors que le total des exportations s'élève à 6.571 millions. En d'autres termes, nos exportations avaient permis de payer toute la laine importée pour l'usage des Français, tout en laissant un solde actif de 700 millions, soit environ 20 % du solde actif de 3.358 millions de la balance commerciale générale française d'octobre 1926 à septembre 1927.

Ces chiffres s'augmenteraient encore s'il était possible d'évaluer les tissus de laine incorporés dans les vêtements, mobiliers, carrosseries exportés : ces exportations invisibles de tissus de laine atteignent certainement un chiffre important, d'autant plus qu'elles consistent fréquemment en tissus de luxe.

Il nous reste enfin à indiquer la proportion de nos importations et exportations de produits lainiers, par rapport à l'ensemble de nos importations et de nos exportations.

En 1925, les importations en France de laines et de produits lai-

niers ont atteint (en valeur) 7,65 % du total de nos importations, cette proportion s'étant élevée à 9,43 % en 1926 et 10,5 % en 1927.

Les exportations de laines et produits lainiers se sont élevées, respectivement pour 1925, 1926 et 1927, à 9,15 %, 9,81 % et 11,25 % du total de nos exportations.

En somme, et toujours sans tenir compte des vêtements de laine exportés, les importations et exportations de produits lainiers représentent environ 10 % de la valeur globale des importations et exportations françaises.

Les quelques données précédentes sont forcément très approximatives, puisque, à la différence de ce qui se passe aux Etats-Unis, en Allemagne et même en Angleterre, les services de la statistique industrielle, commerciale et agricole sont restés, en France, à l'état embryonnaire. Ces données permettent néanmoins de reconnaître la très grande importance que présente la prospérité de l'industrie lainière française pour la prospérité générale du pays.

Il est donc intéressant de rechercher quelle est la situation présente de l'industrie lainière française et de ses concurrentes.

La France qui, avant la guerre, importait annuellement de 260 à 275 millions de quintaux de laine, a importé 232,5 millions de quintaux de laine en 1924; 253,5 millions de quintaux en 1925; 299,7 millions de quintaux en 1926; enfin, environ 296,9 millions de quintaux en 1927.

En ce qui concerne le peignage, la production en 1927 semble n'avoir guère varié par rapport à 1926. La consommation industrielle nationale a légèrement diminué (6 %). L'exportation a réalisé des progrès, notamment en ce qui concerne les blousses et déchets, auxquels les usines françaises de tissus cardés n'offraient pas un débouché suffisant. Il est à noter que, de 1913 à 1927, les exportations de laines peignées ont passé de 214.000 à 270.000 quintaux.

Enfin, l'on a pu constater une augmentation assez sensible des stocks de peignés : en 1927, la moyenne mensuelle des stocks s'est élevée à 12.469.000 kilos contre 10.712.000 kilos en 1926, ce qui semble indiquer que les stocks qui avaient été constitués en vue d'une reprise des affaires n'ont pu être utilisés comme on l'avait escompté.

En ce qui concerne les fils, la production s'est, semble-t-il, réduite légèrement. La consommation du marché intérieur a dû se réduire d'environ 20 %. En revanche, l'exportation s'est relevée de 70 %, réalisant un progrès considérable afférent aux besoins énormes des tissages allemands. (L'exportation de fils peignés a passé de 155.000 quintaux en 1913 à 140.000 quintaux en 1925, 189.000 quintaux en 1926 et 337.000 quintaux en 1927.)

**Situation présente
de l'industrie lainière
(Janvier 1928).**

Pour ce qui regarde les tissus, la vente à l'intérieur a diminué de peut-être 20 %, de 1926 à 1927, avec un recul particulièrement accentué pour les tissus cardés et les tissus de consommation populaire. Les exportations ont également rétrogradé d'environ 20 %. D'ailleurs, les statistiques de production élaborées par « l'Association Française des Fabricants de tissus » enregistrent également un ralentissement sensible de la production en 1927.

En 1926, le pourcentage annuel des métiers ayant battu par rapport aux métiers existants s'était élevé à 76 %. Cette moyenne est tombée à 68 % en 1927. La production moyenne, évaluée en jours-métiers-mécaniques, est descendue de 19 jours sur 25 en 1926 à 16 jours sur 25 en 1927, tandis que les ordres tombaient de 62 à 41 jours et que les stocks s'enflaient de 13 à 16 jours. Cependant, on constate, depuis le mois d'octobre dernier, une reprise très nette, les stocks étant tombés de 18 à 15 jours et les ordres s'étant relevés de 35 à 57 jours. (On ne peut malheureusement attribuer à la statistique précédente qu'une valeur indicative, car un trop grand nombre de firmes y restent étrangères.)

En somme, l'année 1927 a été, pour l'industrie lainière française — abstraction faite de certains phénomènes universels, tels que la brièveté des robes actuelles ou les progrès, dans certains domaines, de la soie artificielle — une année difficile, surtout en ce qui concerne le marché intérieur. Cependant, une circonstance particulière : le chiffre exceptionnellement élevé des commandes de fils de laine passée par l'Allemagne, la Belgique et le Japon, a permis à une branche importante de l'industrie lainière de franchir, dans de bonnes conditions, la période délicate de réadaptation.

L'année 1928 semble s'annoncer sous des auspices un peu moins défavorables pour le tissage, à la condition, bien entendu, que la stabilité monétaire reste immuable et qu'aucun événement d'ordre intérieur ni extérieur ne vienne compromettre l'œuvre laborieuse de réadaptation économique.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de passer brièvement en revue la situation des principaux pays étrangers.

Situation comparative des pays étrangers.

Angleterre. — L'Angleterre, après les heures difficiles qu'elle a connues en 1925 et 1926, a vu, depuis que la grève charbonnière a pris fin, s'améliorer constamment la situation de son industrie lainière et diminuer le nombre des chômeurs de cette industrie qui ne dépasse pas présentement 7 %.

Le tableau ci-après indique cependant que la Grande-Bretagne n'a pas encore réussi à restaurer complètement sa situation d'avant-guerre.

CONSOMMATION LAINIÈRE DE LA GRANDE-BRETAGNE
(en millions de lbs)

	1913	1924	1925	1926	1927
Importations	801	760	727	811	824
Réexportations	307	359	339	338	355
Quantités retenues.....	494	401	388	473	469
Laines britanniques retenues.....	95	53	56	61	67
Stock de guerre.....	—	70	—	—	—
TOTAL.....	589	524	444	534	526

Allemagne. — L'industrie allemande, après une période de marasme prolongé, résultant de la réduction de pouvoir d'achat intérieur consécutive à la crise d'inflation et de restauration monétaire, a connu, à partir de l'été de 1926, un redressement remarquable qui a pris, à certains moments, l'allure d'un véritable *boom*. Grâce à l'amélioration de la situation de l'industrie lourde allemande, qui fut l'une des conséquences de la grève des mines anglaises; grâce aussi à l'investissement en Allemagne de capitaux étrangers considérables, source d'activité économique, beaucoup de particuliers furent, souvent pour la première fois depuis bien des années, mis en état de renouveler leur garde-robe. Pour satisfaire rapidement aux besoins qui s'étaient accumulés, les fabriques allemandes de tissus durent travailler à plein rendement, le chômage tombant à 3,8 %.

Etats-Unis. — Signalons que les Etats-Unis présentent le spectacle paradoxal d'un pays où l'industrie lainière (ainsi d'ailleurs que l'industrie cotonnière) se trouve plongée depuis des années dans le marasme, en dépit de la prospérité croissante de ce pays. La plupart des fabriques lainières américaines ne travaillent qu'à 55 ou 65 % de leur capacité de production — les plus grosses entreprises ont éprouvé de lourdes pertes — et les prix pratiqués sont souvent à peine rémunérateurs.

Italie. — L'industrie lainière italienne semble, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, avoir éprouvé des difficultés à ajuster ses prix à la nouvelle valeur de la lire. Néanmoins, la compression énergique des salaires poursuivie dans tout le royaume et l'activité ingénieuse des industriels et exportateurs italiens permettent de penser que l'industrie lainière ne vient de subir qu'un temps d'arrêt passager dans son remarquable essor. (Rappelons que les importations de tissus sont tom-

bées de 28.500 quintaux en 1913 à 16.400 quintaux en 1926, alors que les exportations progressaient de 20.000 à 98.500 quintaux.)

EXPORTATIONS DE TISSUS DE LAINE, EN 1913 ET 1926,
DES CINQ PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS EUROPÉENS.

	1913		1926	
	Tonnes	%	Tonnes	%
Grande-Bretagne	72.575	49	40.370	42,7
France	18.597	12,6	23.133	24,5
Allemagne	23.587	16	13.608	14,4
Tchécoslovaquie	29.937	20,4	8.164	8,6
Italie	2.948	2	9.072	9,8
	<u>147.644</u>	<u>100</u>	<u>94,347</u>	<u>100</u>

Ayant ainsi marqué la place considérable qu'occupe l'industrie lainière française dans l'équilibre économique national et international, nous allons essayer de montrer dans quelles conditions travaille cette industrie et quels sont ses principaux problèmes. Nous examinerons successivement : sa structure, son approvisionnement en matières premières, les principaux éléments de ses prix de revient, enfin, son attitude à l'égard du problème douanier.

DEUXIÈME PARTIE

Les Problèmes de l'Industrie lainière française

I. - Les Chefs de l'Industrie lainière française.

Il est remarquable de voir combien il arrive souvent que des économistes, étudiant avec une méthode rigoureuse les conditions de travail d'une profession déterminée, omettent l'un des facteurs qui influent le plus sur la prospérité ou le déclin de toute branche industrielle : la valeur technique et commerciale de ses organisateurs et de ses dirigeants, en un mot de ses chefs. Certes, il est impossible de mettre un chiffre quelconque en regard de cette valeur, qui ne figure dans aucun bilan, bien que les cours de la bourse ou les prix de cession des entreprises tiennent le plus grand compte des facteurs « organisation », « réputation », qui ne sont que le reflet du labeur et de la réussite des chefs d'industrie. Il est donc intéressant de rechercher comment ces derniers sont recrutés dans l'industrie lainière.

Disposant, comme nous l'avons vu, d'un outillage puissant et perfectionné, faisant un chiffre d'affaires formidable, orientée largement, par dessus les frontières nationales, vers les pays dont elle tire ses matières premières et vers ceux où elle écoule ses produits fabriqués, l'industrie lainière française n'en est pas moins restée, jusqu'à nos jours, une industrie à caractère nettement familial. Il y a lieu, à cet égard, de ne



pas se laisser induire en erreur par le fait que la plupart des entreprises lainières de quelque envergure ont dû abandonner la forme des exploitations individuelles ou en nom collectif, pour revêtir la forme des sociétés anonymes ou à responsabilité limitée. Si elles ont été impérieusement amenées à ces transformations, tant par la nécessité de répartir sur davantage de têtes la lourde responsabilité de leur gestion de plus en plus complexe, que par le souci de préserver contre les atteintes d'une législation fiscale imprévoyante les réserves, à défaut desquelles elles seraient condamnées à s'étioler, elles n'en restent pas moins, sous leur forme juridique nouvelle, des *sociétés de famille*.

Ce caractère familial des entreprises de notre industrie s'explique d'ailleurs aisément si l'on considère que le travail, à tous les stades de mise en œuvre, de la fibre lainière, est extrêmement délicat, échappe à toutes règles fixes et réclame une expérience étendue, un instinct, en quelque sorte, héréditaire et inné. Qu'il s'agisse d'acheter les lots de matière qui permettront de fabriquer les tissus réclamés par la mode; qu'il s'agisse de travailler sur les broches ou sur les métiers la matière la plus capricieuse et la plus décevante qui soit; qu'il s'agisse de choisir les dessins qui séduiront l'acheteur et surtout l'acheteuse au cours des saisons suivantes, des problèmes se posent qui échappent en partie au raisonnement et ressortent de l'instinct. Aussi l'expérience accumulée dans les familles vouées, depuis des siècles, à Roubaix, Tourcoing, Sedan, Elbeuf, Vienne, Reims, etc., au commerce et à l'industrie de la laine, est-elle irremplaçable et constitue-t-elle, dans le bilan économique national, un « actif » impondérable, mais qui n'en est pas moins précieux, comme en témoignent d'ailleurs les difficultés que rencontrent les industries lainières établies dans des pays plus récents et à qui ces traditions font défaut.

Ce caractère familial de l'industrie lainière française s'accommode d'ailleurs parfaitement de la tendance (variable selon les branches de la production) à la concentration horizontale ou verticale que l'on observe de nos jours. Depuis longtemps, certains industriels des grands centres lainiers, unis par des liens de famille enchevêtrés, ont réussi à mettre en pratique, soit la spécialisation des productions, qui constitue le principal avantage de la concentration horizontale, soit la hiérarchie des productions superposées.

Malheureusement, cette articulation si souple et si harmonieuse de l'industrie lainière se trouve menacée depuis quelques années par l'énorme aggravation des droits de succession, ainsi que par les délais beaucoup trop courts impartis pour leur liquidation.

L'obligation de faire face à des dépenses improductives, aussi lourdes qu'imprévues, risque de mettre souvent les héritiers des sociétés lainières dans l'obligation de procéder à des cessions d'actions ou de parts,

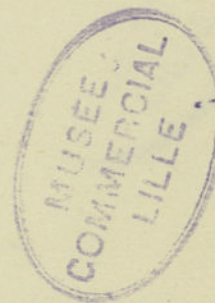
en dehors du cadre familial et de perdre ainsi le plein contrôle de leurs maisons, bien qu'une telle industrie ne puisse être administrée par des conseils d'administration distraits ou dépourvus de hardiesse. Si la législation fiscale n'était pas adoucie sur ce point ; si, notamment, les délais de liquidation des droits, qui ont été fixés à une époque où les coefficients étaient moins élevés, n'étaient pas allongés raisonnablement, on verrait se dénaturer peu à peu, au détriment certain de l'industrie lainière, le caractère familial qu'elle a su sauvegarder jusqu'à ce jour.

II. - La Main-d'œuvre.

Pas plus que la direction d'une entreprise lainière, sa main-d'œuvre ne saurait s'improviser. Il faut des années pour former un bon fileur ou un bon tisserand — sans parler d'un dessinateur de modèles ou de tel de ces artisans merveilleux qui fabriquent à la main, en Cambrésis, certains tissus de grand luxe. Pour l'ouvrier comme pour le patron, l'aptitude, la sélection, la tradition héréditaires jouent donc un grand rôle.

Aussi ne faut-il pas s'étonner du prix qu'attachent les industriels de la laine à former leur main-d'œuvre, à la fixer et à satisfaire ses desiderata légitimes. Ceci explique notamment leurs efforts pour réduire au minimum, en période de ralentissement des affaires, les licenciements de personnel et pour améliorer la condition hygiénique et familiale de leurs ouvriers (logements ouvriers, allocations familiales, caisses de secours maladies, etc.). Ceci explique aussi leur souci des problèmes d'apprentissage qui s'étend aussi bien à la formation professionnelle des jeunes ouvriers qu'à celle des techniciens ou des agents commerciaux.

Apprentissage sérieux, logements confortables : telles sont les conditions essentielles de la formation et de la stabilisation de la main-d'œuvre. Aussi l'industrie lainière souhaite-t-elle : d'une part, que le Gouvernement ne réserve pas toutes ses disponibilités budgétaires à la région des lotissements parisiens, mais se préoccupe également, de concert avec les communes et les départements industriels, d'effectuer les travaux de voirie destinés à faciliter la construction d'habitations ouvrières ; d'autre part, que les autorités administratives, qui ont découvert récemment le problème de l'apprentissage, aient la sagesse de comprendre que, pour le résoudre, dans l'industrie textile, la collaboration franche et pratique avec les chefs d'entreprise est la seule méthode qui promette des résultats féconds.



III. - Les Centres régionaux.

Le caractère traditionnel de l'industrie lainière explique enfin qu'elle se soit trouvée concentrée depuis des siècles dans un certain nombre de régions ayant chacune un caractère original : Roubaix-Tourcoing, qui fabrique toute la gamme des peignés, fils et tissus de laine, purs ou mélangés ; l'Alsace, aux puissantes filatures et qui, notamment, excelle dans la fabrication des mousselines et des tissus légers ; le « Cambrésis-Picardie » et la région de Fourmies, également réputés pour leurs filatures et aussi pour leurs tissus de haute mode, réalisés en partie sur des métiers à main ; Elbeuf, ville des draperies lourdes, et Louviers, dont les apprêteurs sont renommés pour leur tour de main ; Sedan, dont certains draps sont avantageusement connus dans l'univers entier ; le centre Rémois, spécialisé principalement dans les flanelles ; Vienne et ses tissus cardés et « renaissance » ; Beauvais, aux tapisseries réputées ; Mazamet et sa spécialité de délainage ; Châteauroux et ses draps militaires ; Orléans et ses fabriques de couvertures ; Lavelanet, Labastide, Castres, etc. : tels sont les centres principaux où se poursuit la transformation des laines nationales et exotiques.

On sait quelles effroyables destructions et quelle paralysie prolongée ont subies pendant la guerre les plus importantes de ces régions lainières : Roubaix-Tourcoing, Fourmies, Reims, Sedan, et l'on sait aussi quelles difficultés ont connues, au lendemain de la guerre, les industriels de ces régions, alors que tous leurs anciens clients avaient pris leurs dispositions pour se passer d'eux. Au point de vue purement lainier, les régions sinistrées représentaient environ 80 % de l'ensemble de la production française. Grâce à un effort soutenu pendant plusieurs années, aussi bien par nos ouvriers et employés que par nos patrons et directeurs, l'industrie lainière a réussi, cependant, à se relever et à redevenir assez vigoureuse pour subir, sans fléchir, l'épreuve de la crise de réadaptation monétaire. Il n'en est pas moins vrai que, pour reconquérir complètement la situation qu'elle occupait avant la guerre, tant sur les marchés étrangers qu'à l'intérieur, du temps, des ménagements et une politique guidée par l'intérêt général du pays continuent à lui être nécessaires.

IV. - L'Approvisionnement de la France en laines.

Il est possible de résumer en quelques mots les conditions dans lesquelles la France s'approvisionne en laines : sur 3 millions de quintaux qu'il consomme annuellement, notre pays n'en produit guère que 200.000 quintaux, soit à peine 7 % de ses besoins.

Il n'y a pas lieu de rappeler ici les causes très diverses de la régression de l'élevage ovin en France, qui s'est produite sans arrêt depuis le début du XIX^e siècle, le nombre des moutons, tombant de 32 millions en 1840 à 10 millions en 1924. Il n'est guère vraisemblable que la situation s'améliore à cet égard, sinon — à la condition de parvenir à recruter d'abord des bergers — dans certaines régions méridionales, qui se prêtent particulièrement à l'élevage du mouton.

Présentement, le ravitaillement en matières premières de l'une de nos industries essentielles est donc en grande partie sous la dépendance des grands pays producteurs de laines : Australie, Nouvelle-Zélande, Amérique du Sud et Union Sud-Africaine.

Pays fournisseurs.

IMPORTATIONS DE LAINES EN FRANCE :
du 1^{er} Décembre 1926 au 30 Novembre 1927.

	Quintaux	%
Australie	1.179.692	38,50
Amérique du Sud (République Argentine particulièrement).....	748.178	24,40
Afrique du Sud (Colonie du Cap).....	310.772	10,20
Grande-Bretagne (de divers dominions).....	396.189	13
Algérie - Maroc.....	179.028	5,90
Autres pays.....	245.521	8
	<hr/>	<hr/>
	3.059.380	100

On voit que nos sources d'approvisionnement sont assez variées pour qu'une certaine concurrence puisse jouer entre nos divers fournisseurs. D'autre part, nous sommes placés dans la même situation que nos principaux concurrents, bien que l'Angleterre tire de larges bénéfices et certaines facilités de sa situation de grand marché lainier, favorisé par les rapports qu'elle entretient avec ses dominions de l'hémisphère sud.

Cependant, depuis que la guerre a mis vivement en lumière l'importance pour les nations industrielles du problème des matières premières, d'excellents esprits se sont préoccupés davantage du problème lainier français. On s'est rendu compte que, tandis qu'une évolution

**Réduction
du cheptel mondial.**



quasi universelle tendait à réduire progressivement le cheptel ovin des pays producteurs de laine, au fur et à mesure qu'il est refoulé par les emblavures, l'industrialisation croissante de ces mêmes pays risquait de mettre à la portion congrue les industries transformatrices européennes.

EVOLUTION DES TROUPEAUX DE MOUTONS :
(en millions de têtes).

	1895	1909	1922/1924
Europe	198	181	173
Amérique du Nord.....	57	62	42
Amérique du Sud.....	103	82	83
Afrique	32	43	66
Australie	110	115	98
	1909/1913	1925	1926
Production lainière mondiale (en millions de quintaux).	—	—	—
Moyenne annuelle.....	14,49	13,14	13,88

Cette évolution, il est vrai, ne s'accroîtra sans doute que dans un avenir assez lointain. Cependant, les Etats-Unis nous ont habitués aux changements à vue économiques. D'ailleurs, le caractère familial des entreprises lainières, sur lequel nous avons insisté précédemment, porte leurs dirigeants à se préoccuper eux-mêmes des problèmes de l'avenir, puisque ce seront vraisemblablement leurs descendants qui seront appelés à les résoudre.

Or, il existe, à première vue, pour la France, un moyen de prévenir une disette éventuelle de laines et de s'affranchir progressivement pour cette matière première de la dépendance de l'étranger : c'est de développer et d'améliorer d'une manière progressive l'élevage du mouton dans les parties de ses colonies où il existe déjà des troupeaux et même de l'introduire dans les régions où cet élevage n'existe pas encore.

Depuis quelques années, un certain nombre d'industriels lainiers se sont attachés à résoudre ces importants problèmes. Leurs efforts ont porté à la fois sur l'Afrique du Nord, par le canal de « l'Union Ovine de l'Afrique du Nord », constituée sous les auspices du Comité Central de la laine, et sur les autres colonies. La Chambre de Commerce de Tourcoing a consacré des efforts méthodiques, persévérants et coûteux à l'acclimatation du mouton mérinos à Madagascar et en A. O. F.

En Afrique du Nord, où le mouton constitue depuis des siècles l'une des principales richesses de l'indigène, le problème consiste à la fois à encourager l'élevage et à améliorer la qualité de la laine, souvent très défectueuse, puisque, en 1913, la valeur moyenne d'une toison ex-

portée du Maroc n'atteignait que le quart de celle d'une toison exportée d'Australie, bien que celle-ci soit grevée de 18.000 kilomètres de fret.

Tel est le double objet que s'est proposé, depuis sa fondation, en 1925, l'Union Ovine de l'Afrique du Nord, qui s'efforce de servir à la fois de conseiller technique aux administrateurs et aux particuliers, de créer les services nécessaires aux éleveurs et d'établir une liaison entre les producteurs coloniaux et les consommateurs métropolitains. Sélection du cheptel indigène, son amélioration par l'importation de mérinos de choix, création de points d'eau et de réserves fourragères, bains chimiques, perfectionnement du transport des moutons, exploitation d'ateliers de tonte mécanique, classement des toisons, apposition de cachets de garantie, gérance de magasins généraux, organisation de ventes aux enchères, exploitation de concessions modèles, etc..., tel est le vaste programme de l'Union Ovine de l'Afrique du Nord, programme qui embrasse aussi bien les problèmes zootechniques d'élevage, que les problèmes commerciaux de la vente de la laine.

Dans les autres colonies, la Chambre de Commerce de Tourcoing (et, à plus forte raison, l'Union Ovine Coloniale, de formation toute récente) n'ont pas encore dépassé le stade des essais ; mais les premiers résultats sont déjà encourageants.

Si l'on considère que les climats du Cap, de l'Amérique du Sud, de l'Australie ne sont pas particulièrement favorables à l'élevage du mouton et que, cependant, en un siècle, le cheptel ovin de ce dernier pays a passé de 5.000 à 119.620.000 têtes, l'on est en droit d'affirmer que l'élevage du mouton aux Colonies françaises, et notamment en Afrique du Nord, est appelé au plus bel avenir.

Mais ceci suppose que les administrations coloniales et métropolitaines continueront d'apporter, comme elles l'ont fait jusqu'à présent, un concours efficace et rapide aux associations d'intérêt général qui assument la lourde tâche de développer l'élevage colonial et feront preuve d'esprit de suite à leur égard. L'Etat se doit d'accorder largement son appui à ces efforts, dans l'intérêt non seulement des consommateurs de laines métropolitaines (et aussi, ne l'oublions pas, des consommateurs de viande et de cuirs), mais également des éleveurs indigènes.

Signalons comme un exemple frappant que, de janvier 1926 à janvier 1927, le troupeau de l'Afrique du Nord est tombé de 22 à 13 millions de têtes par suite de l'insuffisance des points d'eau, des réserves de fourrages, des abris, etc... Des travaux faits en temps utile auraient évité cette perte qui se chiffre par des centaines de millions de francs et a ruiné des milliers d'indigènes.

Un bon moyen enfin d'encourager la production et la vente en France des laines indigènes consisterait à les exonérer de la taxe à l'importation de 2 % qui frappe les laines exotiques à leur entrée en France.



V. - Prix de revient.

Importante pour toutes les industries, la question des *variations de prix de revient* l'est particulièrement pour celles qui — et c'est le cas de l'industrie lainière française — ne peuvent se passer d'écouler à l'étranger une forte partie de leur production. Aussi, bien que les prix de revient des produits lainiers soient loin d'être relativement « stabilisés », si l'on peut employer cette expression pour un prix, il n'en est pas moins intéressant de rechercher dans quelle mesure ont varié, depuis 1913, leurs principaux éléments.

Matières premières.

Après avoir atteint, par rapport aux prix d'avant-guerre, un niveau moyen maximum de 230 % en 1925, la valeur-or de la laine est rapidement retombée à 150 %, en juin 1925, et a varié, depuis lors, entre 138 et 160 %. Depuis le début de 1927, le prix de la laine s'est élevé progressivement de 140 à 160 %. Peut-être les besoins accrus de l'Allemagne et aussi de la Russie sont-ils à l'origine de cette hausse.

Il convient de remarquer que, compte tenu des frais de transport et de manutention qui peuvent varier d'un pays à l'autre, tous les grands pays européens transformateurs de laines, achètent leur matière première sur un pied d'égalité.

Main-d'œuvre.

Il est fort difficile de déterminer le coefficient d'augmentation du prix de la main-d'œuvre, car il varie suivant les régions et les branches de l'industrie. Dans tous les cas, le coefficient d'augmentation des salaires dépasse sensiblement et parfois largement le coefficient d'augmentation des prix de détail : c'est ainsi que, dans la filature, à Roubaix, les salaires s'établissent aux environs de 800 % des salaires d'avant-guerre.

Il sera d'ailleurs impossible de se faire une idée précise du taux moyen autour duquel oscilleront les salaires moyens, tant que la question des loyers, comme celle de la stabilisation de la monnaie et, conséquemment, du coût de la vie n'auront pas été définitivement résolues.

Signalons, enfin, que les charges sociales qui, présentement, représentent (dans le tissage) environ 1/2 % du chiffre d'affaires sont destinées à s'accroître fortement, dès que la loi sur les accidents du travail et celle sur les assurances sociales seront entrées en application. A cet égard, nous ferons remarquer que les industriels lainiers sont, dans l'ensemble, tout à fait acquis au principe des assurances sociales, bien qu'ils réprouvent certaines taches démagogiques du projet de loi et bien qu'ils eussent souhaité une mise en œuvre par échelons. De même, les indus-

triels lainiers, ayant constaté l'heureux effet des allocations familiales dues à l'initiative privée, souhaitent de les voir s'étendre rapidement à l'ensemble du pays.

Presque tous les éléments des frais généraux ont subi de fortes augmentations. Citons : *le loyer de l'argent à long terme*, maintenu à un niveau élevé par un reste d'incertitude sur l'avenir monétaire qui persistera jusqu'à la stabilisation légale et aussi par le taux élevé de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et des créances ; les *tarifs ferroviaires*, dont l'élévation, très variable selon les itinéraires et particulièrement sensible sur les courtes distances, a conduit, dans certains cas, les industriels à organiser le transport par camions automobiles de leurs ouvriers et de leurs matières premières et produits ; les *manutentions de matières premières*, particulièrement onéreuses. Seul un poste, dans beaucoup d'entreprises, reste paradoxalement bas : nous voulons parler des *frais d'amortissement*, ce qui tient au fait que les amortissements basés sur le franc-or ou sur des francs dépensés en 1919, 1920, etc., n'ont pas été adaptés à la dépréciation monétaire des 4/5°.

Frais généraux.

Il nous reste à examiner l'élément du prix de revient qui a subi, et de loin, les modifications les plus importantes entre 1913 et 1927 : nous voulons parler des charges fiscales.

Charges fiscales.

Certes, les appréhensions que les industriels expriment périodiquement de ne pouvoir continuer indéfiniment à supporter, sans allègement, ce lourd fardeau peuvent sembler monotones et vaines. Il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit là d'un problème vital, au point de vue de l'avenir économique et financier du pays. Aussi avons-nous cru devoir lui consacrer quelques développements, en nous appuyant sur des monographies précises, basées sur des comptabilités impeccables et qui nous ont été communiquées par de grandes entreprises.

Notons tout d'abord que les charges fiscales peuvent varier, d'une maison à l'autre, dans d'assez fortes proportions. Ces variations tiennent notamment à la cause suivante : les ventes à l'exportation étant exonérées de la taxe sur le chiffre d'affaires et l'industriel lainier exportateur bénéficiant, d'autre part, par le mécanisme de la soumission cautionnée, d'une ristourne sur la taxe à l'importation des matières premières employées à la fabrication des produits exportés, les maisons qui vendent principalement sur les marchés extérieurs acquittent généralement moins d'impôts que celles qui sont orientées principalement vers le marché intérieur.

D'autre part, nous n'avons pu tenir compte de l'impôt général sur

le revenu, acquitté à titre personnel par les chefs d'entreprise et qui, le plus souvent, absorbe 25 à 30 % de leur revenu. En effet, cette charge varie suivant que les bénéfices réalisés sont distribués ou mis en réserve par les sociétés anonymes ou à responsabilité limitée, la quasi totalité des grandes entreprises ayant, nous l'avons vu, revêtu l'une ou l'autre de ces formes juridiques. En tout cas, l'on ne doit pas perdre de vue que l'impôt général sur le revenu exerce une influence certaine sur la formation des capitaux neufs et aussi sur la formation des prix car, dans bien des cas, les assujettis s'efforcent de faire supporter à leurs clients une partie de cette charge, qu'il est donc impossible de passer sous silence dans une étude sur les prix de revient. Ceci posé, examinons brièvement la situation fiscale de trois entreprises lainières :

Premier Cas : Dans une des plus importantes filatures françaises, alors que les salaires sont 8 fois plus élevés qu'avant la guerre et que la matière première est 9 fois plus chère, les charges fiscales — à l'exclusion de l'impôt personnel — sont 92 fois plus élevées qu'avant la guerre. Elles ne sont, il est vrai, que 60 fois plus élevées si l'on fait entrer en ligne de compte l'augmentation du nombre des broches. Mais si l'on convertit les données fiscales 1913 et 1927 sur la base de la production respective de ces deux années, l'on arrive au coefficient d'augmentation 73. Calculés en or, les impôts supportés par cette filature sont donc 15 fois plus élevés qu'avant la guerre. L'impôt sur le chiffre d'affaires entre pour 61 %, les impôts cédulaires pour 29 % et les anciens impôts pour 10 % environ dans ce total.

Deuxième Cas : Il s'agit d'une manufacture fabriquant un article lainier de consommation courante. Cette entreprise acquittait, en 1913, 4.159 fr. 30 d'impôts. En 1927, elle a acquitté 407.287 fr. 25 d'impôts. En 1913, les charges fiscales représentaient 0,46 % du chiffre d'affaires ; en 1927, elles représentent 3,4 %. En 1913, le kilo de produit terminé était grevé de 0 fr. 035 ; en 1927, le kilo de produit terminé est grevé de 1 fr. 70. Les charges fiscales par kilo sont donc 49 fois plus élevées qu'avant la guerre, alors que le prix de revient du produit étudié est seulement 8,7 fois plus élevé et le prix de vente à l'intérieur 8 fois plus élevé.

Troisième Cas : Dans une grande fabrique de tissus du Nord, le coefficient d'accroissement des charges fiscales, en 1927, s'élève à 100 contre 1 en 1913. Si on laisse de côté la taxe sur le chiffre d'affaires, le coefficient d'augmentation se réduit à 30 contre 1 (à l'exclusion de l'impôt personnel). (Il convient de noter que les charges communales et départementales, devenues si lourdes depuis quelques années, mérite-

raient de faire l'objet d'une enquête approfondie; elles varient fortement suivant la situation territoriale des entreprises).

Nous voyons donc que, dans les trois cas analysés ci-dessus, les charges fiscales sont 49, 73, 100 fois plus élevées qu'avant la guerre, et si l'on pouvait suivre le produit jusqu'à la dernière vente au consommateur, on trouverait vraisemblablement des coefficients d'augmentation encore plus élevés.

Or, si l'on observe que, d'après les recherches récentes du professeur belge Baud'huin, la France verserait en impôts 34 1/2 % de son revenu, alors que les Belges et les Anglais ne versent que 20 % de leur (coefficient qui vient d'ailleurs d'être abaissé pour la Belgique par suite de la réduction des dépenses d'amortissement), il apparaît que les conditions de concurrence des industries françaises, à l'égard de l'étranger, sont sérieusement aggravées par le poids des charges fiscales et qu'il est urgent d'alléger celles-ci au plus tôt.

Quelles conclusions devons-nous tirer de cette courte enquête fiscale, menée à travers les industries lainières ?

Les industriels lainiers sont trop avertis des problèmes économiques et ont trop souvent exprimé leur aversion profonde pour l'inflation, pour ne pas être convaincus de la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire, condition *sine qua non* de la stabilité monétaire. D'autre part, et quelles qu'aient pu être leurs préférences pour tel ou tel taux de stabilisation, ils admettent volontiers que, pour des raisons d'ordre psychologique notamment, les cours actuels de la livre et du dollar doivent être défendus à tout prix.

Ceci semble, étant donné que l'amortissement ne peut apporter qu'à très longue échéance un soulagement sensible à notre économie, exclure toute possibilité prochaine de réduire le montant actuel des dépenses budgétaires, exprimées en francs-or. Il n'en est pas moins vrai que tout notre redressement financier est conditionné par notre situation économique et que tout fléchissement de l'une entraînerait fatalement un fléchissement de l'autre.

Mais si une grande partie des dépenses budgétaires paraissent intangibles, elles ne le sont pas toutes et, d'autre part, la répartition, l'aménagement et le taux actuels des impôts ne le sont pas davantage.

Il n'appartient pas à une corporation, si importante soit-elle, d'élaborer un plan de réformes financières, travail infiniment délicat puisqu'il a pour objet de concilier des intérêts multiples et souvent contradictoires.

Indiquons seulement ici nos vœux essentiels : l'industrie lainière souhaite avant tout que l'Etat, ainsi que les personnes morales publiques, renoncent à étendre infiniment le cercle de leurs attributions et qu'il soit mis une borne aux activités coûteuses de l'Etat et, notamment,



de l'Etat industriel et commerçant, qu'il soit ou non camouflé en « service autonome » ou en « office ».

Ils vont même plus loin et se demandent, avec tous les esprits sans parti-pris, quelles raisons empêchent l'Etat de renoncer à tous les monopoles qu'il gère si médiocrement, pour les rétrocéder à l'initiative privée. Le maintien des monopoles des allumettes, des tabacs, des téléphones, des chemins de fer de l'Etat, etc., ainsi que des usines d'Etat, telles que les poudreries de Toulouse, n'aurait en effet de sens que si l'on considérait ces services comme des pierres d'attente en vue d'une socialisation plus étendue et parfaitement inapplicable.

Nous souhaitons, en deuxième lieu, qu'il soit procédé aux ajustements fiscaux indispensables en se plaçant au point de vue des incidences économiques et non exclusivement des préjugés politiques.

Quatre réformes fiscales nous tiennent particulièrement à cœur :

1° *Réduction du taux des impôts qui frappent le revenu des valeurs mobilières* et dont l'exagération tend à paralyser les initiatives et à faire renchérir dangereusement le loyer de l'argent à long terme.

2° *Autorisation du report des pertes*, d'un bilan fiscal à l'autre : on sait que, contrairement à tous les usages commerciaux et s'autorisant d'un véritable jeu de mots sur « l'annualité de l'impôt », l'administration des Contributions directes refuse au contribuable le droit de faire venir les pertes subies en compensation des « bénéfiques » réalisés l'année suivante (bénéfices d'ailleurs inexistantes au point de vue comptable, tant que la perte antérieure n'a pas été amortie intégralement). Cette jurisprudence arbitraire de l'Administration présente les plus sérieux inconvénients pour une industrie et un négoce exposés à des aléas constants, comme c'est le cas de l'industrie et du commerce lainiers dont la matière première, en 1925, s'est effondrée de 130 % en six mois.

3° Les industriels lainiers réclament également, après plus d'un an de stabilisation de fait, qu'ils soient désormais autorisés, dès leur prochaine déclaration, à calculer, comme leurs voisins belges, *leurs amortissements sur la valeur actuelle de remplacement* de leurs immobilisations.

4° Ils demandent encore que soit mis prochainement à l'étude le problème de la *réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires* qui, sous sa forme actuelle, présente de sérieux inconvénients économiques pour beaucoup d'entreprises spécialisées.

En dehors de l'aménagement des lois fiscales et de leur simplification, que tous les spécialistes s'accordent à reconnaître comme indis-

pensables, l'heure enfin n'est-elle pas venue de procéder, à titre expérimental, à certains abaissements de taux ? L'élan donné à l'activité économique et les plus-values qui en résulteraient ne compenseraient-ils pas largement, dans bien des cas, les manque-à-gagner apparents ? Nous ne pouvons que signaler ici l'intérêt de telles expériences qui nous paraissent bien dignes d'être tentées : la réduction des frais généraux et même d'une partie des bénéfices par unité de vente n'est-elle pas souvent, dans les affaires, la source de profits fortement accrus ?

VI. - L'Organisation du travail.

Nous venons de constater que la hausse acquise de certains éléments des prix de revient (ainsi que les hausses éventuelles qui peuvent résulter de l'alourdissement des charges sociales, du réaménagement de la législation des loyers, de la hausse du prix de la vie, du coût des transports, de la réforme douanière aussi, si elle devait marquer le triomphe de tendances exagérément protectionnistes) constitue un gros point noir pour une industrie aussi fortement orientée vers les marchés d'exportation que l'est la nôtre. Il est donc tout naturel que ses dirigeants se soient souvent demandé s'il serait possible de comprimer ces prix de revient, par une meilleure organisation collective ou individuelle du travail, par un meilleur emploi des capitaux, de la main-d'œuvre, des moyens de production ou de vente.

On sait combien ces problèmes, aussi anciens que l'industrie elle-même, préoccupent depuis la guerre les meilleurs esprits, sans doute en partie par réaction contre le gaspillage et le désordre qui ont trop souvent prévalu dans les industries improvisées de guerre.

Il est inutile de rappeler l'essor qu'ont pris depuis quelques années les études de cette nature, aussi bien en Amérique, soucieuse avant tout de tirer le meilleur parti d'une main-d'œuvre raréfiée, qu'en Allemagne, désireuse de réduire méthodiquement à des proportions normales des moyens de production pléthoriquement développés par la guerre et par l'inflation.

Les industriels lainiers considèrent le problème de la « rationalisation » avec intérêt et sans aucun parti-pris de scepticisme. Nul, en effet, ne saurait dire si l'impossibilité pratique d'aujourd'hui ne sera pas la vérité de demain : n'avons-nous pas assisté depuis un siècle à des perfectionnements constants du matériel textile ? Le matériel mécanique de bonneterie, qui a bouleversé cette industrie, ne date-t-il pas de soixante ans seulement ? Et que dire de l'invention de la soie artificielle, si récente et qui a déjà modifié l'équilibre des industries textiles ?

Cependant, après avoir sérieusement étudié les problèmes de méthode à l'ordre du jour, les industriels lainiers n'estiment pas que leur adoption soit de nature à leur apporter un soulagement très sensible.

Concentration industrielle.

Il ne semble pas, en effet, que, à l'heure présente, l'industrie lainière, à peine reconstituée, soit menacée de suréquipement ni doive envisager, comme cela a été le cas dans le passé, l'élimination du matériel en surnombre.

En ce qui concerne la spécialisation des usines, elle ne semble guère possible, et seulement dans une certaine mesure, qu'en filature. Elle paraît, au contraire, le plus souvent, impraticable en tissage, en raison des fluctuations de la mode. On a d'ailleurs remarqué en Allemagne, pays classique des concentrations industrielles, que ces concentrations, sous leurs deux formes, se réalisaient beaucoup plus lentement et difficilement dans l'industrie textile que dans toute autre grande industrie.

Il n'en reste pas moins vrai que, dans certains cas, les fusions d'usines complémentaires ou apparentées peuvent faire réaliser des économies sérieuses sur les frais généraux et il faut souhaiter que les barrières fiscales prohibitives qui empêchent actuellement ces fusions soient prochainement levées.

Organisation des achats et des ventes.

L'extrême variété des qualités de laine et la nécessité de les choisir avec soin pour chaque fabrication d'espèce rendent peu vraisemblable l'organisation de comptoirs d'achats en commun, que la parfaite organisation des grands marchés lainiers comme l'importance du négoce français de matières brutes rendent d'ailleurs inutiles. On n'aperçoit pas non plus qu'il y ait lieu de créer des comptoirs de vente dont le besoin n'a jamais été ressenti jusqu'à ce jour.

La formation d'ententes, fondées pour tenir les prix et pour lutter contre la surproduction, ne présente pas non plus d'intérêt particulièrement actuel pour notre industrie. Les représentants des principales branches de l'industrie se rencontrent périodiquement pour étudier l'évolution des prix et arrêter, en cas de nécessité, une ligne de conduite commune. Mais il ne faut jamais perdre de vue que, dans les industries de la mode, tel modèle rencontre un succès foudroyant, alors que tel autre modèle, dont le prix de revient est identique, doit être soldé à bas prix. Il est donc impossible de fixer des prix rigides, sous peine de les voir immédiatement démentis par l'expérience. Des ententes fortement disciplinées ne pourraient donc se réaliser que dans certaines branches (tissus classiques, couvertures) qui, jusqu'à présent, n'en ont pas cependant ressenti la nécessité.

Ce sont également les nécessités de la mode qui s'opposent à la réduction du nombre des modèles, bien que celle-ci ait été souvent préconisée, car la réalisation d'échantillons nombreux est extrêmement coûteuse. Il serait utopique de prétendre réprimer la fécondité d'imagination des créateurs de modèles et, d'ailleurs, il serait impossible de prévoir à l'avance lequel de mille échantillons rencontrera la faveur de la clientèle. A faire du « malthusianisme artistique », l'industrie française risquerait de faire le jeu de concurrents moins doués et dont la tâche de copieurs serait facilitée d'autant.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de place dans l'industrie textile pour la normalisation ? Nous n'irons pas si loin, car il est possible que, pour certaines fabrications (tissus classiques, draps d'uniformes, feutres, couvertures) il y ait intérêt à limiter la fabrication à un petit nombre de types courants. Mais il importe de ne pas s'exagérer l'importance des économies qui pourraient être ainsi réalisées.

Enfin, des progrès sérieux pourraient sans doute être obtenus dans le sens d'une plus grande stabilité industrielle, si des moyens d'investigation des marchés plus étendus étaient mis à la disposition de nos industriels et commerçants. Nous voulons parler de la publication fréquente de statistiques sérieuses et faciles à déchiffrer, accompagnées de commentaires autorisés, et qui se rapporteraient aussi bien aux conditions économiques générales du pays qu'à la situation des principales industries (stocks, commandes, ventes, production)... Ces statistiques, incomparable instrument de travail et d'éducation des producteurs, rendent, on le sait, de signalés services aux Etats-Unis où elles ont été portées à un haut degré de perfectionnement et s'améliorent chaque jour davantage. L'Allemagne est également entrée dans cette voie et les services statistiques du Reich rivalisent à cet égard avec « l'Institut pour la recherche de la conjoncture ».

Au point de vue technique, la multiplicité des modèles ne permettrait pas, sauf dans des cas très rares, à l'industrie lainière de profiter des avantages du travail en série. En outre, et même dans les branches qui filent ou tissent des produits uniformes, il ne saurait exister de travail en série au sens propre de ce mot, étant donné que les conditions de travail varient énormément suivant les qualités spécifiques des laines ouvrées.

Pour ce qui est des perfectionnements techniques, les industriels lainiers sont particulièrement prompts à adopter ceux qui leur sont proposés. Cependant, l'ère des perfectionnements « révolutionnaires »

Normalisation.

**Documentation
statistique.**

**Organisation
du travail technique.**

semble provisoirement close. Quiconque, en effet, circule dans un peignage, une filature ou un tissage constate que la plupart des opérations se font mécaniquement et réclament uniquement un travail de surveillance de la part des ouvriers, qui effectuent le rattachage des fils cassés avec une virtuosité extraordinaire et qui ne paraît pas pouvoir être dépassée. Le seul problème consiste à rechercher, au point de vue des prix de revient, s'il vaut mieux réduire le nombre des métiers et broches arrêtés par suite de ruptures de fils ou celui des ouvriers.

D'autre part, un certain nombre d'opérations essentielles (trriage, ourdissage, etc.), sont restées purement manuelles et l'on ne conçoit pas qu'il puisse leur être apporté de perfectionnements mécaniques.

Remarquons, d'ailleurs, que les méthodes de travail textile aux Etats-Unis, patrie du taylorisme, ne sont à aucun point de vue supérieures aux nôtres. Aussi, désireux de comprimer leurs prix de revient, afin d'atténuer la crise dont ils souffrent, les industriels américains n'ont-ils trouvé qu'un moyen : réduire les salaires payés en transportant les tissages dans les Etats du Sud où la main-d'œuvre est meilleur marché.

Certes, nous ne prétendons aucunement que tout soit pour le mieux dans la meilleure des industries lainières. Nous admettons même volontiers que, dans bien des cas, de sérieux progrès pourraient être réalisés en ce qui concerne l'analyse des prix de revient, l'organisation des bureaux, des ateliers de réparations, des manutentions, etc... Mais il ne faut pas s'illusionner sur l'importance des économies réalisables, qui ne seraient sans doute aucunement comparables à celles qui ont été réalisées dans l'industrie mécanique par la mise en œuvre des méthodes de travail en série ou à la chaîne.

Problèmes de répartition.

Il y aurait également lieu de procéder à l'étude des méthodes qui président en France à la distribution des produits et à rechercher la cause des majorations de prix qui interviennent entre le moment où le produit quitte l'usine et celui où il est vendu au consommateur. Comme nous l'avons déjà indiqué : l'exagération des charges fiscales est sans doute la cause principale du renchérissement relatif de certains produits. Néanmoins, il serait utile de rechercher, dans chaque cas d'espèce, s'il n'existe pas d'autres causes de renchérissement auxquelles il puisse être remédié.

Point de vue social.

Enfin, l'on ne saurait négliger le côté moral de l'organisation du travail. A cet égard, de sérieux progrès semblent avoir été réalisés depuis quelques années. On a pu constater, dans les régions où les œuvres

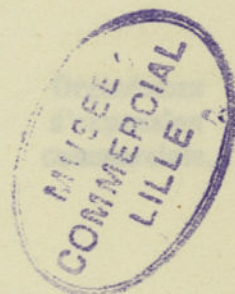
sociales se sont développées, à l'exclusion de tout paternalisme, une amélioration progressive de l'esprit de collaboration mutuelle dans les entreprises. Les crises survenues à plusieurs reprises, depuis l'armistice, ont convaincu les ouvriers et employés de la solidarité d'intérêt qui existe entre eux et les patrons. On ne constate plus qu'à titre tout à fait exceptionnel le freinage volontaire de la production. Au contraire, les perfectionnements apportés à l'outillage et aux méthodes de travail sont très bien acceptés et même souhaités par les ouvriers, qui se rendent de mieux en mieux compte que, pour vendre, il faut produire bon marché. Au reste, les salaires actuels ont permis aux classes laborieuses de relever leur niveau d'existence, dans une mesure appréciable. Certes, les ouvriers souhaitent — et c'est tout naturel — obtenir des salaires encore accrus, mais ils se rendent nettement compte que, à un moment donné, l'accroissement du pouvoir d'achat de la main-d'œuvre rencontre des limites et qu'à vouloir les dépasser, on risque de provoquer le chômage. Il est hors de doute que l'éducation du personnel, à tous les degrés de la hiérarchie, a réalisé de grands progrès, en ce qui concerne la compréhension des problèmes économiques et financiers et de leurs connexités.

VII. - L'Organisation de l'exportation.

On ne saurait faire aux industriels lainiers français le reproche d'aborder les questions d'ordre général par le petit côté de leurs intérêts immédiats et particuliers. Les lainiers ont été des premiers à se rendre compte que, de nos jours, il n'est pas de bonne politique de s'enfermer dans sa tour d'ivoire et que la coopération internationale est aussi nécessaire que l'organisation de l'industrie à l'intérieur du pays.

« A notre époque — disions-nous dans notre rapport d'Assemblée Générale de 1927 — où se multiplient les tentatives de rapprochements politiques et économiques entre les peuples, il serait vain de rester en dehors du mouvement qui tend à donner aux relations internationales une physionomie nouvelle. C'est pourquoi l'industrie lainière française tient à affirmer sa personnalité toutes les fois que cela est nécessaire, non seulement pour apporter ses propres vues sur le problème de la coopération, mais encore parce qu'elle est convaincue que les malentendus et les préventions se dissipent souvent à la lumière d'une discussion claire et franche et que le meilleur moyen de prévenir les conflits est de nouer de cordiales relations entre les membres d'une même corporation, voire même entre concurrents directs, qu'ils habitent Bradford ou Roubaix, Leipzig ou Turin. »

Le Comité Central de la Laine s'est préoccupé, dès sa fondation,



de nouer et d'entretenir des rapports suivis avec les industries lainières des différents pays transformateurs. Les résultats déjà acquis ont montré l'intérêt de cette tentative. Nous allons les passer rapidement en revue.

Arbitrage international.

Les groupements lainiers de Roubaix et de Tourcoing ont pris, en 1924, l'initiative de provoquer des conversations entre industriels lainiers de différents pays européens en vue de l'adoption d'une procédure de *règlement amiable des litiges internationaux* dans l'esprit des préoccupations de la Chambre de Commerce Internationale.

Les premiers pourparlers se déroulèrent à Bradford et à Roubaix-Tourcoing avec un plein succès. Une convention fut signée sur les bases suivantes : les groupements anglais et français s'engageaient à inviter leurs adhérents à recourir — toutes les fois qu'une difficulté surgirait entre industriels ou commerçants de ces deux pays — à l'arbitrage d'une Commission spéciale organisée dans chacune des Chambres de Commerce intéressées, les arbitrages étant confiés à la Chambre de Commerce dont dépend le vendeur.

Ce traité d'arbitrage a été successivement étendu à la Belgique en octobre 1925, à l'Allemagne au mois de novembre de la même année, à l'Italie en octobre 1926 et, enfin, à la Tchécoslovaquie il y a quelques mois.

Conférences internationales.

A partir de la Conférence de Berlin, les réunions ainsi organisées, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, ont inscrit à leur ordre du jour, outre la principale question de l'arbitrage, un nombre assez considérable de questions intéressant le monde lainier ; ces conférences lainières internationales ont lieu, en principe, chaque année, dans un grand centre lainier d'Europe et constituent, par l'atmosphère de sympathie et de cordialité qui entoure les discussions, de belles manifestations de solidarité internationale.

Le Comité Central de la Laine ne s'est pas contenté de provoquer ces prises de contact entre industriels étrangers de la même corporation. Dès 1923, il a mis à l'étude la création d'une FÉDÉRATION LAINIÈRE INTERNATIONALE, organisme permanent au sein duquel les questions corporatives d'ordre général pourraient faire l'objet d'études approfondies et suivies. Le programme comporterait l'établissement de statistiques internationales, les questions intéressant l'élevage du mouton, les questions douanières, les transports, les assurances, le fret, les conditionnements, etc., etc...

La Belgique, l'Italie, la Suisse, la Tchécoslovaquie ont donné leur

adhésion de principe ; les Etats-Unis se sont réservés ; mais la principale difficulté est venue de l'Angleterre, qui ne possède pas, à proprement parler, de Fédération lainière centrale ou générale, mais plusieurs groupements défendant des intérêts divers.

L'idée d'une Fédération Lainière Internationale n'est cependant pas abandonnée et, en attendant, un contact très étroit est maintenu avec les diverses associations lainières de l'étranger pour l'étude des grands problèmes généraux intéressant notre industrie. Nous citerons, en particulier, *l'unification des nomenclatures douanières*, à laquelle nous attachons une extrême importance, surtout au point de vue de la comparabilité des statistiques. Une conférence internationale aura lieu à ce sujet, à Paris, en mai 1928. Les projets de nomenclature présentés par les différents groupements lainiers seront étudiés, en accord avec les travaux récemment élaborés à Genève par le Sous-Comité d'Experts douaniers.

Nous attachons une telle importance à ces échanges de vues avec nos collègues étrangers que nous avons créé, il y a un an, une *Commission des Relations internationales*, composée de personnalités que leur connaissance des marchés étrangers désignait tout particulièrement pour cette fonction et qui représentent le Comité Central de la Laine dans chacune de nos manifestations internationales.

Signalons, enfin, l'excellente organisation qui fonctionne à Roubaix pour *l'envoi de stagiaires commerciaux à l'étranger*. Fondée au lendemain de la guerre, cette « Société d'Encouragement » a déjà procuré un nombre important de bourses de voyage à des jeunes gens désireux de se perfectionner dans la connaissance des marchés extérieurs et qui deviennent ensuite, grâce à leur formation pratique, les meilleurs artisans de notre expansion commerciale.

L'on a vu, par ailleurs, l'importance que présentent les marchés d'exportation pour l'industrie lainière française. Il n'est pas un pays du monde qui ne soit visité par les agents de nos maisons d'exportation et où les articles sortant de nos usines n'aient conquis une place enviable due aux qualités que l'on veut bien reconnaître à la production textile française en général.

Nous sommes donc particulièrement bien placés pour apprécier le rôle éminent joué, surtout depuis la guerre, par nos organismes officiels d'expansion commerciale. En relations constantes, presque journalières, avec la plupart de nos attachés commerciaux, nous savons le rôle ingrat qu'ils remplissent avec un zèle et un dévouement dignes d'admiration. Nous avons pu apprécier également la tâche aussi utile que délicate des Offices commerciaux français à l'étranger et de l'organisme

**Organismes
d'expansion
commerciale.**

dont ils dépendent : l'Office National du Commerce Extérieur. Ce n'est donc pas nous qui nous livrerons, à leur égard, à des critiques injustifiées. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de comparer les moyens d'action de nos agents du commerce extérieur avec ceux dont disposent les attachés commerciaux de certaines grandes puissances, installés en France. Quelques pays, comme les Etats-Unis, ont même spécialisé certains de leurs attachés commerciaux et envoient à l'étranger, par exemple, des agents commerciaux textiles, qui doublent les attachés généraux.

Notre expérience particulière nous a montré, par contre, que les attachés et agents commerciaux français semblent fréquemment dépourvus des moyens matériels indispensables. Trop souvent, les réponses, d'ailleurs pleines de bonne volonté, que nous recevons d'eux paraissent indiquer qu'ils ne disposent ni des moyens d'investigation, ni du personnel subalterne nécessaire pour exécuter, dans des délais normaux, la partie purement matérielle ou de compilation des travaux qui leur sont demandés par les exportateurs français.

Les résultats remarquables obtenus par les agents des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, grâce à des moyens financiers en rapport avec l'importance des intérêts en jeu, montrent l'intérêt qu'il y aurait pour la France à développer les services rendus par ses représentants commerciaux à l'étranger.

En outre, l'exemple de notre propre industrie nous donne à penser qu'il est extrêmement difficile à un attaché commercial de déterminer lui-même comment il pourra servir, d'une manière pratique et *commerciale*, les diverses industries exportatrices. Nous nous permettons donc d'insister sur l'intérêt qu'il y aurait à maintenir un contact plus étroit entre les attachés et les grands groupements économiques français.

Les principaux renseignements que les agents du commerce extérieur sont appelés à fournir peuvent se ramener aux principales catégories suivantes :

- 1° Renseignements généraux sur le pays de leur résidence ;
- 2° Informations concernant une industrie ou un commerce particulier ;
- 3° Revues périodiques des marchés ;
- 4° Statistiques du Commerce extérieur ;
- 5° Renseignements douaniers ;
- 6° Adjudications ;
- 7° Propositions d'affaires.

Nous n'avons pas à entrer ici dans de trop nombreux détails sur la manière dont nous concevons le rôle des agents du commerce extérieur

à cet égard. Nous avons, à ce sujet, documenté abondamment l'Office National du Commerce Extérieur. Toutes nos observations peuvent d'ailleurs se résumer ainsi : fournir des renseignements *condensés*, présentés autant que possible *d'une manière uniforme* par tous les attachés, avec la plus grande *régularité* et le plus de *célérité* possibles. Il est de toute importance, en particulier, d'éviter les correspondances lentes et coûteuses, en fournissant dès l'abord toutes les précisions voulues, notamment lorsqu'il s'agit de propositions d'affaires ou de demandes de représentation.

VIII. - Le Problème douanier.

En ouvrant ce chapitre, l'on nous permettra tout d'abord de rappeler le vœu que tous les grands groupements textiles de la soie, de la laine, du coton, du lin, du jute, etc., réunis à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Union Textile, avaient émis au mois de juin 1927 :

**Nécessité d'un tarif
définitif.**

« Considérant le grave préjudice qu'entraîne pour les industries textiles le retard apporté par le Parlement dans la discussion et le vote du projet de loi portant révision du tarif général des douanes,

« Les industries textiles émettent le vœu :

« Que le Parlement, s'inspirant des travaux des Commissions des douanes de la Chambre et du Sénat, vote le plus rapidement possible un statut douanier définitif, permettant la conclusion d'accords commerciaux de longue durée, condition indispensable, pour l'industrie et le commerce français, de la sécurité des transactions. »

A l'époque, l'accord commercial avec l'Allemagne était sur le chantier, et il ne nous serait pas venu à l'esprit que sa conclusion dût précéder le vote du nouveau tarif. C'est pourtant ce qui est advenu : le décret du 30 août 1927, portant création d'un nouveau tarif minimum pour les produits repris à la liste B de la convention, inaugurerait cette politique illogique qui consiste à construire un tarif par pièces rapportées, en juxtaposant des accords, au lieu de conclure des accords en s'appuyant sur un tarif bien défini.

Encore devons-nous nous estimer heureux que le Gouvernement ait reçu des Chambres, au mois de juillet 1927, l'autorisation provisoire de modifier par décrets les droits du tarif. C'est grâce à cette concession — arrachée à la dernière minute à un Parlement coupable d'avoir « enterré » la révision douanière — que l'état de gêne et d'incertitude dans

lequel nous nous trouvions, commercialement parlant, vis-à-vis de l'Allemagne, a pu faire place à un régime d'échanges « provisoire » (ce mot étant inséparable depuis la guerre de toute convention qui se respecte!)

L'arrangement avec l'Allemagne devait d'ailleurs susciter les protestations d'un certain nombre de pays jouissant à l'entrée en France de la clause de la nation la plus favorisée et qui s'estimaient lésés par le nouveau tarif minimum partiel. Des négociations ont dû être ouvertes, au cours desquelles ce tarif est appelé à subir de nouveaux remaniements et à faire l'objet de marchandages. Cette méthode de travail est néfaste pour la sécurité des affaires, car il devient de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, à un importateur de connaître les droits qu'il aura à acquitter et l'industrie française ignore sur quel degré de protection elle est en droit de compter.

Que l'on ne se méprenne pas, toutefois, sur nos critiques. Si nous défendons l'intangibilité de notre tarif, ce n'est nullement pour que soit consacrée à tout jamais la politique de protectionnisme réclamée par certaines industries. Ce que nous voulons faire ressortir ici, ce sont les graves inconvénients de la politique dite « des petits paquets » que nos négociateurs sont obligés de suivre actuellement et dont ils ne peuvent éviter les fâcheuses répercussions, malgré la compétence, la bonne volonté et le dévouement que chacun leur reconnaît volontiers.

Il est urgent que nous sortions de cette situation déplorable puisque, aux termes de l'accord du 17 août 1927, le tarif minimum, quel qu'il soit à l'époque, devra être accordé intégralement à l'Allemagne le 15 décembre 1928. D'ici là, il importe que soit terminée la mise au point de notre régime douanier et que le Ministère du Commerce soit enfin doté d'un instrument de négociations lui permettant de conclure des accords définitifs.

Principes directeurs de politique douanière.

Il n'est pas dans nos intentions de définir ici la politique douanière des industries lainières. Ce travail a déjà été fait maintes fois avec tous les développements voulus et les occasions ne nous ont pas manqué d'exposer aux Pouvoirs Publics notre point de vue sur la question. Nous voulons simplement rappeler, aussi brièvement que possible, les principes essentiels de cette politique, et indiquer par des exemples chiffrés comment nous avons entendu jusqu'à présent et entendons la mettre en pratique.

Nous concevons le tarif douanier :

- a) Comme un instrument de stabilité économique et sociale;
- b) Comme un moyen de négociations internationales;

c) Comme un moyen de protéger, dans certains cas exceptionnels, les industries indispensables à la défense nationale.

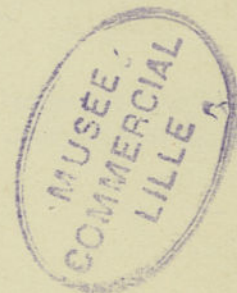
Un truisme d'usage courant consiste à dire que le droit de douane doit être la compensation entre le prix de revient d'un article en France et le prix de revient du même article à l'étranger. Cette définition est, à notre sens, un peu simpliste, car elle revient à poser en principe que tous les prix de revient étrangers sont inférieurs aux nôtres, ce qui exclurait « ipso facto » toute possibilité d'exportation. D'ailleurs, si tous les pays tenaient le même raisonnement, nous nous trouverions placés dans un cercle vicieux. Vouloir tenir compte, par voie de compensations douanières, des charges supplémentaires que la France — par hypothèse — supporte depuis la guerre, aboutirait à tarir, en raison des représailles de l'étranger, nos exportations, à forcer la France à se replier sur elle-même et à orienter ses industries vers le marché intérieur. A notre avis, les tarifs douaniers — réserve faite des cas d'espèce — doivent plutôt s'établir en supposant que les prix de revient définitifs de notre pays ne s'écarteront pas sensiblement de ceux de nos principaux concurrents et que leur accroissement, par rapport aux prix-or d'avant-guerre, ne dépassera pas 40 %. Nous verrons plus loin que les droits affectés aux produits lainiers sont parfois loin d'atteindre ce niveau.

La lutte pour la conquête des marchés dépend donc, en premier lieu, de notre politique monétaire et fiscale, puisqu'en dernière analyse les charges supplémentaires incorporées dans nos prix de revient sont de nature fiscale et tiennent au poids des arrérages de notre dette publique.

Ceci posé, ajoutons qu'en ce qui la concerne plus particulièrement, notre industrie a deux raisons principales d'observer une politique de libéralisme économique :

1° L'on a pu constater, dans une autre partie de ce rapport, le volume très important de nos exportations (environ 65 % de la production nationale), exportations qui consistent aussi bien en produits semi-ouvrés (peignés, fils) qu'en tissus, et spécialement en tissus fantaisie. Etant gros exportateurs, — ce qui est pour nous une nécessité vitale, en raison de l'importance de nos moyens de production — notre rôle consiste à obtenir des pays étrangers — en échange de concessions sur notre propre tarif — des droits permettant l'entrée dans ces pays de nos marchandises ;

2° La laine étant un produit à cours mondial, la protection douanière n'a besoin de jouer, en principe, que sur les frais de transformation industrielle, et notamment sur la main-d'œuvre incorporée.



Dans l'ensemble, le tarif douanier nous apparaît donc surtout comme un *instrument de négociations*, que nous ne prétendons utiliser que dans la mesure où nos concurrents étrangers nous y contraignent.

La protection de l'industrie lainière française.

Consulté par le Gouvernement lors de l'élaboration du projet de revision douanière — à titre de groupement général de l'industrie lainière française — sur le quantum de protection nécessaire à nos produits, le Comité Central de la Laine a pris pour base le tarif minimum français d'avant-guerre et a admis, *à priori*, qu'il donnait à l'industrie lainière française une protection *ad valorem* suffisante, à quelques exceptions près.

Or, si l'on compare — disions-nous dans le rapport d'ensemble remis par nous, il y a trois ans, au Ministère du Commerce — les prix en francs des différents articles lainiers, en 1914 et en 1928, l'on constate que les écarts qui existent ont deux causes bien distinctes : 1° la hausse réelle — c'est-à-dire en valeur-or — du prix des marchandises ; 2° la hausse fictive due à l'augmentation des prix, exprimés en francs-papier, de ces mêmes marchandises, conséquence de la dépréciation de notre monnaie.

Si l'on combine le coefficient de hausse réelle avec le coefficient de hausse fictive, l'on arrive à un coefficient d'augmentation de prix en francs par rapport à 1914 d'au moins 8. Ceci est confirmé par la réalité, puisque certains tissus légers de moins de 250 grammes au mètre carré, qui valaient, en 1914, 2.000 francs les 100 kilos en moyenne, valent maintenant 15.000 francs. D'autres, pesant de 251 à 400 grammes, coûtaient 1.900 francs les 100 kilos avant-guerre ; ils coûtent 13.800 francs. Un fil de laine peignée de qualité courante, qui valait 8 francs le kilo en 1914, vaut actuellement plus de 75 francs ; nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples.

Reportons-nous maintenant au tarif minimum français tel qu'il était appliqué au moment où ont été jetées les premières bases du projet de la loi douanière. Nous constaterons que les droits de 1914 n'étaient affectés, pour les produits lainiers, que de coefficients parfois inférieurs à 3, rarement supérieurs à 4. Il y avait donc là, incontestablement, une *diminution très sensible de la protection douanière de l'industrie lainière française par rapport à l'avant-guerre*.

Les deux majorations successives de 30 % sont venues rétablir l'équilibre. Mais, loin de demander l'établissement du futur tarif d'après des droits majorés, l'industrie lainière a toujours maintenu, en ce qui concerne ses principaux articles, ses premières demandes, c'est-à-dire les droits d'avant-guerre multipliés par le coefficient 5.

Prenons un *fil de laine peignée, simple écreu*, titrant 40.000 mètres au kilo.

Ce fil valait, en 1913, 6 francs le kilo.

Le droit d'avant-guerre était de 0 fr. 28, soit 4,5 % *ad valorem*.

Ce fil vaut actuellement environ 74 francs le kilo, soit 12,3 fois le prix d'avant-guerre.

Le droit actuel est de 1 fr. 904, soit 2,57 % *ad valorem*.

Le droit projeté à la revision douanière est de 1 fr. 50, soit 2,10 % *ad valorem*.

Prenons maintenant un *fil de laine peignée retors teint*, titrant 56.000 mètres.

Prix en 1913 : 9 fr. 25 le kilo.

Droit d'avant-guerre : 0 fr. 78, soit 8 % *ad valorem*.

Prix actuel : 91 francs, soit près de 10 fois le prix d'avant-guerre.

Droit actuel : 5 fr. 304, soit 5,82 % *ad valorem*.

Droit projeté (revision douanière) : 5 fr. 10, soit 5,60 % *ad valorem*.

Passons aux *tissus de laine* :

Un tissu pour habillement, pesant entre 251 et 400 grammes par mètre carré, valait en moyenne avant-guerre 1.900 francs les 100 kilos.

Le droit était de 220 francs, soit 11,5 % *ad valorem*.

Le prix moyen actuel est de 13.800 francs.

Le droit actuel est de 1.496 francs, soit 10,7 % *ad valorem*.

Le droit projeté à la revision douanière est de 1.200 francs, soit 8,6 % *ad valorem*.

Un *velours de laine* pesant entre 401 et 550 grammes par mètre carré valait en moyenne, en 1913 : 1.300 francs les 100 kilos.

Le droit était de 180 francs, soit 13,8 % *ad valorem*.

Le prix actuel est de 10.300 francs.

Le droit actuel est de 1.224 francs, soit 11,8 % *ad valorem*.

Le droit projeté est de 990 francs, soit 9,6 % *ad valorem*.

Le tarif prévu dans le projet de revision douanière est donc inférieur, dans l'ensemble, à celui présentement appliqué. Cet exemple est à peu près unique, croyons-nous, et la modération dont fait preuve l'industrie lainière doit lui permettre, à notre avis, d'obtenir les quel-



ques relèvements de tarif qu'elle a demandés pour certains produits soumis à une concurrence particulièrement vive et pour lesquels une protection suffisante se révèle indispensable.

Mais il y a mieux : Lors des pourparlers économiques franco-belges, qui devraient aboutir incessamment à la conclusion d'un nouvel accord commercial, nos industries du peignage, de la filature de laine peignée et de la filature de laine cardée, dans un bel élan de solidarité professionnelle et avec une largeur de vues qu'on peut citer en exemple, ont proposé à la Belgique — et par voie de conséquence à tous les pays jouissant de la clause de la nation la plus favorisée — ou des consolidations ou des abaissements du tarif français qui vont jusqu'à 50 % des taux actuels. Nous nous empressons d'ailleurs d'ajouter que nous ne faisons pas ce geste uniquement pour affirmer nos convictions économiques, mais en échange d'avantages correspondants du côté belge. Toujours est-il que les droits français sur la laine peignée passeront de 127 fr. 50 et 140 fr. 25 actuellement à 65 et 75 francs les 100 kilos, avec maintien de ces nouveaux droits dans la revision douanière, ce qui représente à peine 1 à 1,5 % *ad valorem*, au lieu de 2,5 à 3 %.

Le coefficient 6,8 affectant, à l'heure actuelle, les droits des fils de laine peignée sera ramené à 4 pour les fils simples écrus; les fils simples et retors seront frappés de surtaxes équivalant, par rapport aux droits d'avant-guerre, au coefficient 4,6 pour les fils simples, blanchis, teints ou imprimés; 5,1 pour les fils retors, écrus, et 5,6 pour les retors teints. Dans les deux exemples cités plus haut, la protection tombera, de ce fait, à 1,51 et 4,55 % *ad valorem* respectivement.

Enfin, les droits des fils de laine cardée, bien qu'assurant déjà une protection manifestement inférieure à celle d'avant-guerre (1), seront intégralement maintenus dans la revision douanière, alors qu'un ajustement assez sérieux avait été demandé et obtenu. Ceci est d'autant plus méritoire qu'il s'agit d'une industrie orientée presque exclusivement vers le marché intérieur et soumise plus que les autres aux caprices de la mode.

Comparaison avec les tarifs étrangers.

Dans un graphique établi en avril 1927, à l'occasion de la révision douanière, le Comité Central de la Laine avait comparé, pour un certain nombre de pays, le tarif applicable aux tissus de laine en général, suivant le poids au mètre carré. L'on constatait, par exemple, que les

(1) A titre d'exemple, pour les fils titrant moins de 10.000 mètres, les prix-or actuels sont augmentés de 120 % par rapport à 1914, tandis que les droits-or actuels ne sont augmentés que de 36 %.

tissus légers de moins de 150 grammes par mètre carré acquittent des droits qui, ramenés en francs français, sont :

En France.....	1.500 francs*	les 100 kilos, soit	9,5 %	<i>ad valorem</i>
En Italie.....	2.100	—	—	14 %
En Allemagne.....	2.500	—	—	16,5 %
En Argentine.....	2.900	—	—	19,5 %
En Hongrie.....	4.350	—	—	29 %
En Tchéco-Slovaquie.....	4.900	—	—	32,5 %
En Grèce.....	8.400	—	—	56 %
En Espagne.....	9.700	—	—	64,5 %
Aux Etats-Unis.....	9.980	—	—	66,5 %

* Droit projeté.

L'industrie lainière française n'est pas seulement tributaire de l'étranger pour sa matière première, elle l'est encore pour une partie de son matériel et des produits colorants employés en teinture.

Nous reconnaissons volontiers que, pour nombre de machines, la fabrication française se trouve tout à fait à la hauteur et, par conséquent, peut demander toute la protection désirable sans que l'industrie lainière française en éprouve de préjudice, réserve faite toutefois pour la question des prix.

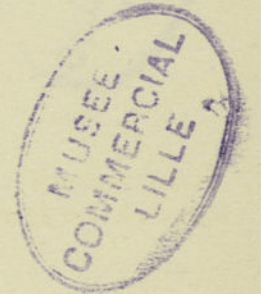
Mais il est d'autres genres de machines textiles que les constructeurs français ne construisent pour ainsi dire pas ou ne sont pas encore parvenus à mettre au point et que les industriels français doivent importer de l'étranger s'ils ne veulent pas être placés en état d'infériorité à l'égard de leurs concurrents des autres pays. C'est le cas, en particulier, des métiers à filer Selfacting renvideurs pour fils cardés, des métiers à tisser la draperie lourde, du matériel pour carderie, du matériel pour apprêts et des machines accessoires.

L'accord franco-allemand et le récent arrangement franco-suisse ont consacré, nous le reconnaissons, quelques réductions par rapport aux droits prévus au projet de révision douanière. Mais il faut avant tout éviter que la protection tarifaire du matériel textile ne vienne grever l'industrie lainière d'une charge supplémentaire trop lourde.

Il ne faut pas oublier — et nous croyons l'avoir suffisamment démontré dans ce rapport — que notre industrie est déjà surchargée d'impôts et de taxes de toutes sortes, que la lutte qu'elle soutient pour garder ses débouchés devient de plus en plus âpre, par suite de la concurrence étrangère et surtout allemande, et qu'elle doit chercher à comprimer ses prix de revient par tous les moyens.

**Protection tarifaire
des fournisseurs
de l'industrie lainière.**

Matériel textile.



Aussi, étant donné que les constructeurs français reconnaissent eux-mêmes ne pouvoir encore fournir toutes les machines spéciales dont notre industrie a besoin, notamment en laine cardée, nous pensons que la protection d'avant-guerre, légèrement augmentée pour compenser le « dumping » que pratiquent, affirme-t-on, certains pays étrangers, devrait permettre à la construction française de matériel textile de prendre tout le développement désirable. Certes, nous devons et nous voulons aider les constructeurs français dans toute la mesure du possible, mais nous croyons avoir quelques droits à réclamer des autres industries une modération analogue à celle que nous nous sommes fait un devoir d'apporter dans toutes nos propres demandes de protection douanière.

Oléines.

Les arguments précédents valent également, en ce qui concerne les produits chimiques employés par l'industrie lainière, soit pour l'ensilage, soit pour la teinture.

L'industrie lainière française consomme environ 60.000 q. m. par an d'acide oléique d'origine animale, sous-produit de l'industrie stéarique. Or, l'industrie française de la stéarinerie — en plein déclin — est loin de pouvoir suffire à la consommation intérieure. Ici encore, il serait contraire à la logique de faire droit à des demandes de protection exagérée, telles que celles présentées lors de la révision douanière, car nos industries du peignage et de la filature de cardé, qui consomment de grandes quantités d'oléines, ne luttent qu'à quelques centimes près contre la concurrence étrangère.

Matières colorantes.

Nous en dirons autant de l'industrie des matières colorantes.

Les teinturiers français importent chaque année des quantités considérables de produits tinctoriaux dont un certain nombre ne peuvent malheureusement pas encore être remplacées par des produits français.

Or, la tarification actuelle repose sur une erreur fondamentale : traiter les matières colorantes, malgré leur extraordinaire complexité, comme des produits pouvant être ramenés à une valeur moyenne au poids, alors que les prix peuvent varier de 10 à 600 francs le kilo.

Le résultat est d'empêcher les consommateurs français de se rendre compte à l'avance du degré véritable de protection douanière des produits qu'ils importent, surtout en raison de la possibilité d'importer des colorants à concentration plus ou moins poussée.

Nous estimons, en conséquence, que seule une tarification *ad valorem* sauvegarderait en même temps les intérêts du Trésor, et ceux des producteurs et des consommateurs.

En ce qui concerne le taux de cette tarification, nous croyons que si une protection raisonnable est nécessaire à l'industrie chimique française et s'il convient d'encourager particulièrement sur ce point les efforts si méritoires de nos producteurs nationaux — ne fût-ce que dans un but de défense nationale — il n'y a pas lieu, toutefois, d'accorder à cette industrie une protection hors de proportion avec ses besoins véritables, et qui constituerait, par répercussion, un danger pour nos industries textiles.

Nous venons d'exposer les répercussions directes que peut entraîner, pour l'industrie lainière, la protection dont sont appelés à bénéficier ses fournisseurs.

Mais une industrie comme la nôtre, pour laquelle l'exportation est une nécessité vitale, ne saurait se désintéresser des tendances générales de la politique douanière nationale, et ceci pour une double raison : tout d'abord, le protectionnisme, s'il était exagéré, aurait pour conséquence inévitable de porter le niveau du prix de la vie au-dessus du niveau pratiqué par nos principaux concurrents et, par suite, de nous mettre en état d'infériorité sur le marché mondial. D'autre part, toute protection exagérée accordée à telle ou telle branche industrielle (et l'on pourrait peut-être en trouver sans difficulté certains exemples dans notre projet de tarif douanier) risque d'entraîner, de la part des pays visés, des mesures de rétorsion, dont une industrie d'exportation est appelée à souffrir bien davantage que ne le ferait une industrie orientée vers le marché intérieur. Rappelons dans quelle situation pénible s'est trouvée placée notre industrie lainière alsacienne, lorsque le débouché allemand lui a été fermé en 1925.

Ce n'est donc pas sans appréhension que l'industrie lainière voit se développer en France, depuis la guerre, une propagande, d'ailleurs fort habile, en faveur d'un système, aussi dangereux que séduisant, qui tendrait à réserver aux producteurs agricoles et industriels français le marché intérieur et le marché colonial, les devises étrangères dont nous avons besoin pour nous approvisionner en matières premières devant nous être fournies par nos exportations de produits de luxe et par les touristes étrangers. Tout en reconnaissant l'utilité d'une protection modérée, et d'ailleurs traditionnelle dans notre pays, pour l'agriculture et pour un grand nombre d'industries, nous ne pouvons que nous élever contre l'organisation de la vie chère qu'impliquerait la mise en pratique de tout système d'économie fermée, inspiré par l'exemple des Etats-Unis, placés dans des conditions entièrement différentes des nôtres. Un tel système aboutirait forcément à nous fermer nos débouchés étrangers, sans que nous puissions espérer les remplacer en accroissant nos ventes

**Répercussions du
tarif douanier sur
les industries ex-
portatrices.**



à l'intérieur. N'oublions pas, en effet, que notre population est stationnaire ; qu'il n'est aucunement certain qu'elle se départirait de ses habitudes traditionnelles d'économie pour absorber davantage de produits ; enfin, qu'en matière de produits de consommation usuelle comme les vêtements de laine, il existe une sorte de plafond de la consommation : il n'existe guère de Français qui soient privés de vêtements de laine, mais les millionnaires eux-mêmes n'en possèdent qu'un nombre limité.

Nous estimons donc que le principe directeur de notre politique douanière doit être de sauvegarder les débouchés que nous avons péniblement conquis et, à cet effet, de refuser impitoyablement aux diverses branches industrielles les taux de protection exagérés qui seraient de nature à compromettre, par incidence, l'expansion économique du pays, puisqu'un pays ne peut vendre à l'étranger que dans la mesure où il achète à l'étranger.

TROISIÈME PARTIE

Conclusions

Nous avons essayé, au cours de ce rapport, d'exposer les besoins d'une des plus grandes industries françaises. Nous avons vu que, pour consolider la situation conquise par elle, sur les marchés nationaux et internationaux, l'industrie lainière réclamait, avant tout, un meilleur aménagement des charges fiscales qui, sous leur forme actuelle, paralysent trop souvent les initiatives économiques et empêchent la formation de richesses qui auraient dû, normalement, accroître la matière imposable. En procédant à cet aménagement, la prochaine législature devrait suivre un peu moins la ligne de moindre résistance politique et un peu plus la ligne de moindre résistance économique.

Charges fiscales.

L'industrie lainière réclame encore le vote prochain d'un tarif douanier définitif, instrument indispensable de négociations économiques, et qui devrait marquer, non pas le triomphe de tendances super-protectionnistes (celles-ci valant peut-être pour un Etat-continent, comme les Etats-Unis, mais non pour un pays comme la France, dont la prospérité est liée à un équilibre harmonieux entre le marché intérieur et les marchés extérieurs), mais un premier pas dans la voie de la détente douanière internationale, corollaire naturel de la détente politique amorcée.

Protection douanière.

En dehors de ces deux revendications précises, nous croyons être l'interprète des tendances générales de notre industrie, riche d'une expérience économique séculaire, en indiquant qu'elle souhaite, de la part de l'Etat, moins de réglementations et davantage de prévoyance.

Trêve législative.

L'abus qui est fait des lois, des règlements, des décrets, des arrêtés, des « mesures » de toute nature devient, en effet, de plus en plus frappant. Il semble parfois que l'Etat se transforme en une sorte de vaste entreprise de contentieux. La nécessité d'étudier les dispositions promulguées, modifiées, interprétées à jet continu, surtout au point de vue fiscal, et d'essayer de s'y conformer, constitue une source sérieuse de déperdition d'énergie économique, car elle fait gaspiller aux états-majors industriels un temps précieux, qui devrait être consacré à développer et améliorer la production. Il arrive aussi, bien souvent, qu'au bout de quelques mois ou de quelques jours, parfois même avant d'avoir été mises en vigueur, ces lois toutes neuves se fanent et restent lettre morte : à quoi bon, dès lors, encombrer le cimetière des lois de textes peu ou point appliqués ?

Le mal provient, au fond, d'une sorte d'impatience qui pousse la presse, les législateurs, les administrations à réclamer et édicter une solution immédiate pour tous les problèmes, dès qu'ils se dessinent et sans attendre qu'ils aient mûri ; à apporter d'urgence un remède à tous les maux réels ou imaginaires. L'industrie lainière n'a pas la naïveté d'escompter une simplification prochaine des rouages administratifs, si désirable soit-elle (et bien qu'une telle simplification serait indispensable tout d'abord sur le terrain fiscal). Mais ne serait-il pas possible de cesser de les compliquer davantage et ne pourrait-on instituer une trêve législative et parlementaire (comme il y a eu en 1927 une trêve fiscale), au cours de laquelle l'activité législative et parlementaire serait réduite au strict minimum et que l'on pourrait utiliser à coordonner, codifier et élaguer la réglementation luxuriante qui opprime les producteurs ? Cette halte serait particulièrement désirable à l'heure où la production française, étendue sur le lit de Procuste d'un taux de stabilisation quelque peu ambitieux, a plus que jamais besoin de ménagements.

Programme économique.

En deuxième lieu, notre industrie souhaite de connaître le programme à longue échéance que l'Etat compte mettre en œuvre pour résoudre les grands problèmes que lui ont légués la guerre et l'après-guerre, ainsi que l'inventaire des charges que la réalisation de ce programme est destinée à faire peser sur la production nationale, et l'analyse des voies et moyens destinés à y faire face.

Il serait, en effet, extrêmement désirable, pour les hommes qui assument la gestion des grands intérêts économiques, de ne pas avoir seulement une vue fragmentaire et au jour le jour des projets économiques du Gouvernement, mais d'être initiés à son plan d'ensemble, en admettant qu'il existe, ce qui leur permettrait de collaborer, avec une énergie accrue, à sa réalisation. Aussi souhaitons-nous connaître le cadre

général dans lequel doivent venir successivement, au fur et à mesure des possibilités, se placer les différentes réalisations prévues. Nous souhaitons savoir comment ces réalisations se coordonneront entre elles, quel sera leur ordre de priorité et le « plan d'avancement » retenu, compte tenu tant du degré d'urgence que des possibilités financières. Nous souhaitons, enfin, qu'une fois arrêté, le plan de développement économique national soit réalisé avec méthode et persévérance, sans que chaque changement d'équipe politique soit l'occasion d'un changement d'orientation économique.

L'un des plus heureux effets de la promulgation d'un tel programme serait, croyons-nous, d'éclairer sur la grandeur de la tâche à accomplir dans tous les domaines — travaux publics, utilisation des prestations Dawes, équipement hydro-électrique, construction d'habitations, hygiène sociale, formation et emploi de l'épargne, production des matières premières, aménagement colonial, expansion économique, politique navale — et des difficultés à surmonter, l'opinion publique qui, énervée par les secousses de la guerre et de l'après-guerre, est encore trop imbuë des solutions de moindre effort et des panacées miraculeuses.

En cette année 1928, où, plus qu'en toute autre, certains politiciens se targuent d'avoir découvert la pierre philosophale; où les uns veulent améliorer le sort des travailleurs en frappant le capital; où d'autres prétendent, d'un coup de baguette magique, faire jaillir la prospérité par la politique des hauts salaires (d'ailleurs si souhaitables), comme si ceux-ci étaient la cause et non la conséquence de l'accroissement de la production; où d'autres, enfin, qui ont oublié la leçon de Jean-Baptiste Say, font miroiter aux yeux des Français l'espoir chimérique de revaloriser une dette de plus de 300 milliards, il serait bon de rappeler cette vérité banale et éternelle que le travail, l'économie et la concorde ont toujours été et resteront toujours, pour les peuples comme pour les particuliers, les seuls facteurs propres à développer le bien-être de chacun et de tous.

révisé

Le développement de l'industrie française est en fait un problème de structure. Les entreprises françaises sont trop petites, trop dispersées, trop faibles. Elles ne peuvent pas affronter la concurrence internationale. Elles ne peuvent pas investir dans la recherche et le développement. Elles ne peuvent pas attirer les capitaux étrangers. Elles ne peuvent pas bénéficier des avantages de la mondialisation.

Il faut donc agir sur la structure de l'industrie française. Il faut favoriser la création de grandes entreprises, il faut encourager la fusion et l'acquisition, il faut soutenir la recherche et le développement, il faut attirer les capitaux étrangers, il faut bénéficier des avantages de la mondialisation.

Le rôle de l'Etat est primordial. Il doit créer un cadre réglementaire favorable à la création de grandes entreprises, il doit encourager la fusion et l'acquisition, il doit soutenir la recherche et le développement, il doit attirer les capitaux étrangers, il doit bénéficier des avantages de la mondialisation.

Le rôle de la région est également primordial. Elle doit créer un cadre réglementaire favorable à la création de grandes entreprises, elle doit encourager la fusion et l'acquisition, elle doit soutenir la recherche et le développement, elle doit attirer les capitaux étrangers, elle doit bénéficier des avantages de la mondialisation.

Le rôle de l'entreprise est également primordial. Elle doit créer un cadre réglementaire favorable à la création de grandes entreprises, elle doit encourager la fusion et l'acquisition, elle doit soutenir la recherche et le développement, elle doit attirer les capitaux étrangers, elle doit bénéficier des avantages de la mondialisation.

Programme économique

Le programme économique de l'Etat est primordial. Il doit créer un cadre réglementaire favorable à la création de grandes entreprises, il doit encourager la fusion et l'acquisition, il doit soutenir la recherche et le développement, il doit attirer les capitaux étrangers, il doit bénéficier des avantages de la mondialisation.

Le rôle de la région est également primordial. Elle doit créer un cadre réglementaire favorable à la création de grandes entreprises, elle doit encourager la fusion et l'acquisition, elle doit soutenir la recherche et le développement, elle doit attirer les capitaux étrangers, elle doit bénéficier des avantages de la mondialisation.

Le rôle de l'entreprise est également primordial. Elle doit créer un cadre réglementaire favorable à la création de grandes entreprises, elle doit encourager la fusion et l'acquisition, elle doit soutenir la recherche et le développement, elle doit attirer les capitaux étrangers, elle doit bénéficier des avantages de la mondialisation.

Principaux desiderata de l'Industrie lainière française

Que la stabilité monétaire de fait, heureusement maintenue depuis plus d'un an, et qui a servi d'axe au réajustement, d'ailleurs laborieux, des conditions de la vie économique, soit énergiquement défendue, jusqu'au jour, le plus rapproché possible, où elle sera consolidée par une stabilisation légale, seule susceptible d'assurer à la production les garanties juridiques dont celle-ci a besoin pour se développer ;

**En matière
monétaire.**

Que l'Etat encourage et facilite les efforts des industriels pour améliorer le sort présent et futur de leurs collaborateurs ;

En matière sociale.

Que l'Etat facilite notamment la construction de logements ouvriers confortables, en assurant la réalisation des travaux de voirie nécessaires, de concert avec les départements et les communes ;

Que le régime des allocations familiales soit étendu peu à peu à l'ensemble du pays par les soins de l'initiative privée et dans le cadre des groupements corporatifs ou régionaux ;

Que la mise en marche des assurances sociales soit entourée de toutes les garanties financières, médicales, administratives, étant donné qu'un échec, pour quelque cause que ce soit, de cette institution si désirable, aurait des conséquences déplorables ;

Qu'une formation professionnelle sérieuse soit assurée aux jeunes ouvriers, aux techniciens et aux agents commerciaux, grâce à une collaboration franche et pratique des autorités administratives, des écoles professionnelles et des chefs d'entreprise.

Que les services de la statistique générale de la France et ceux des différents Ministères (Agriculture, Commerce, Finances, etc.) soient

**En matière
économique.**

ouillés de manière à pouvoir établir, en temps utile, des statistiques sérieuses et commodés, ainsi que des commentaires autorisés, ces publications devant rendre aux producteurs français les mêmes services que rendent aux producteurs américains ou allemands les publications du Department of Commerce, de l'Institut pour l'étude de la conjoncture, etc... ;

Que des mesures fiscales soient prises, en vue de faciliter les fusions industrielles reconnues comme nécessaires ;

Que les administrations coloniales et métropolitaines continuent d'apporter leur concours efficace et rapide aux associations d'intérêt général qui assument la tâche de développer l'élevage du mouton aux colonies ;

Que les laines d'origine coloniale soient exonérées, à leur entrée en France, de la taxe de 2 % qui frappe les importations de laines exotiques ;

Que les attachés commerciaux à l'étranger soient dotés de moyens d'action suffisants, afin qu'ils soient mis en mesure de rendre tous les services que le commerce et l'industrie attendent de ces agents ;

Que le régime de la soumission cautionnée soit étendu et assoupli, afin d'annuler les conséquences défavorables de la taxe à l'importation sur les matières premières qui, venant de l'étranger, y retournent après transformation ;

En matière douanière.

Qu'un tarif douanier définitif, pouvant servir de base solide aux futurs accords commerciaux, soit voté par le Parlement, au plus tard avant le 15 décembre 1928 ;

Qu'il soit tenu compte à l'industrie lainière de l'extrême modération de ses demandes de protection et de la nécessité vitale où elle se trouve placée d'exporter une grande partie de ses produits ; qu'à cet effet, les taux de protection des produits qu'elle utilise (machines, textiles, oléines, produits tinctoriaux) ne soient pas indûment portés à un niveau trop élevé ; que, d'un point de vue plus général, la réforme douanière ne consacre pas un taux de protection exagéré, qui serait générateur de vie chère et qui compromettrait sérieusement les possibilités nationales d'exportation ;

En matière budgétaire et fiscale.

Que l'Etat réduise au strict minimum ses propres activités économiques et industrielles, invariablement onéreuses pour le budget ;

Que les taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et des créances soient réduits, en prenant pour base de comparaison les taux pratiqués dans les pays étrangers ;

Que les délais impartis pour la liquidation des droits successoraux soient allongés ;

Que le report des pertes d'un exercice sur l'autre soit autorisé ;

Que l'Administration des Contributions directes autorise le calcul des amortissements sur la valeur actuelle des objets à amortir ;

Que la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires soit mise à l'étude avec le concours des groupements intéressés ;

Qu'un allègement progressif des charges fiscales soit réalisé dès que la situation financière du pays le permettra, afin de dégrever les prix de revient de la production nationale ;

Que l'Etat fasse enfin connaître aux producteurs et à l'opinion publique le plan méthodique de développement des forces économiques de la métropole et des colonies, qui sera mis en œuvre au cours des prochaines années

En général.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Importance de l'industrie lainière française

	Pages
Outillage	3
Main-d'œuvre	5
Matières premières.....	5
Chiffre d'affaires.....	6
Importance de l'Exportation.....	8
Situation présente de l'Industrie lainière.....	9
Situation comparative des Pays étrangers.....	10

DEUXIÈME PARTIE

Les problèmes de l'industrie lainière

I. — LES CHEFS DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE FRANÇAISE.....	13
II. — LA MAIN-D'ŒUVRE.....	15
III. — LES CENTRES RÉGIONAUX.....	16
IV. — L'APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN LAINES.....	16
Pays fournisseurs.....	17
Réduction du cheptel mondial.....	17
V. — PRIX DE REVIENT.....	20
Matières premières.....	20
Main-d'œuvre	20
Frais généraux.....	21
Charges fiscales.....	21

	Pages
VI. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL.....	25
Concentration industrielle.....	26
Organisation des achats et des ventes.....	26
Normalisation	27
Documentation statistique.....	27
Organisation du travail technique.....	27
Problèmes de répartition.....	28
Point de vue social.....	28
VII. — L'ORGANISATION DE L'EXPORTATION.....	29
Arbitrage international.....	30
Conférences internationales.....	30
Organismes d'expansion commerciale.....	31
VIII. — LE PROBLÈME DOUANIER.....	33
Nécessité d'un tarif définitif.....	33
Principes directeurs de politique douanière.....	34
La protection de l'Industrie lainière française.....	36
Comparaison avec les tarifs étrangers.....	38
Protection tarifaire des fournisseurs de l'Industrie lainière.....	39
Matériel textile.....	39
Oléines	40
Matières colorantes.....	40
Répercussions du tarif douanier sur les industries exportatrices.....	41

TROISIÈME PARTIE

Conclusions

Charges fiscales.....	43
Protection douanière.....	43
Trêve législative.....	44
Programme économique.....	44

Principaux desiderata de l'industrie lainière française

En matière monétaire.....	47
En matière sociale.....	47
En matière économique.....	47
En matière douanière.....	48
En matière budgétaire et fiscale.....	48
En général.....	49

Les Fils de Louis Cornu
Imprimerie
6, Place du Louvre, Paris
